## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

ON S'ABONNE:

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Oneber, CHEZ M. J. TARDIF, agent AU PALAIS DE JUSTICE.

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

Education.

#### Industrie.

Progres.

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

Vol. III.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, premiere insertion.

Dix lignes et au-dessous, premiere insertion.

Au-dessus par lignes.

Toute insertion subsequente, le quart du prix.

(Affranchir les le tres.)

### Contemporains Illustres.

M. DE CORMENIN.

(Suite et fin.)

Le premier pas de M. de Cormenin dans la carrière politique date de 1828; les électeurs d'Orléans l'envoyèrent à la chambre où il arriva avec une réputation de savoir due à ses rudes travaux au conseil-d'Etat et accrue par son récent ouvrage sur le droit administratif. Il y a plaisir à le suivre dans cette première période de 1828 à 1830. Cet homme que vous voyez aujourd'hui taciturne et muet sur son banc, qui s'est créé au dehors une puissance énorme et dont la seule apparition à la tribune a suffi naguère pour soulever de violents orages, cet homme avait alors le privilège d'éveiller sur tous les bancs un sentiment de sympathie presque unanime. Il parlait assez souvent ou plutôt il lisait et ses discours soigneusement travaillés, portant presque toujours sur des matières qu'il possédait parsaitement, brillaient à la fois par l'élégance de la forme et la solidité du fonds. En se la sonate de la sonate de la sonate de la sonate de la presque jamais rencontré le nom de M. de Cormenin sans le voir accompagné de la flatteuse parenthèse (profond silence) ou (mouvement marqué d'attention) Quoique maître des requétes, M. de Cormenin avait pris place au centre gauche, à côté de M. Dupin, et ces deux personnages, que les événements ont depuis placé si loin l'un de l'autre, étaient alors étroitement unis d'amitié et d'opinion. L'opposition de M. de Cormenin était éminemment modérée et gouvernementale, bien que franche, parsois même audacieuse, eu égard à sa qualité de fonctionnaire; ainsi le 23 mai, dans un savant discours sur l'interprétation des lois après cassation M. de Cormenin qualifiait les délits de la presse de délits d'opinion, et a-Autait qu'ils ne devaient être jugés que par des luges d'opinion, c'est-à-dire par le jury. Séparé de son collègue, M. Dupin, dans les questions d'appel comme d'abus, il combattait la dévolution de de ces appels aux cours royales, comme attentatoires à la majesté de la religion, qu'il ne fallait pas, disait-il, exposer aux siillets de la plaidoirie orale dans la personne de ses ministres; il prononçait plusieurs éloquents discours contre les abus du cumul, il attaquait les dotations, l'énormité des budgets, et tout cela avec une parole singulièrement grave, élevée, conciliatrice. Ainsi, à propos des dotations de la pairie, il disait: "Messieurs, l'union politique des deux chambanes de la pairie de serve de chambanes de la pairie de friegeau dans ses "chambres, dont le roi tient le faisceau dans ses mains, est trop ferme et trop serrée pour qu'au-" cune considération, et surtout des considéra-"tions d'argent, puissent jamais la rompre; et "moi aussi j'aurais comme tant d'autres des raisons pour jeter dans l'urne un vote concif liateur, et moi aussi je voudrais être agréable

tout secourable à ceux qui soufirent, à ceux " qui paient, Ailleurs, M. de Cormenin combat avec sollia ceux qui nous ont envoyés. citude pour les droits de la prérogative royale; felrit la Convention qu'il appelle une dictature insensée, un monstrueux accouplement de pouvoirs politiques, administratifs et judiciaires; renonce de lui-même, pour alléger le budget, à pindemnité de mille écus qui lui avait été accordée comme membre de la commission de liquidation du milliard concédé aux émigrés, en déclarant qu'il met bien au-dessus de ce léger Racrifice l'honneur de servir le roi et le pays. En un mot, tous ses discours de cette époque annoncent un esprit caline, imbu d'idées constitutionnelles, et sincèrement dévoué à la mo-

d ceux qui reçoivent, mais je dois être avant

Comment M. de Cormenin est-il devenu démocrate et pamphlétaire? Nous l'allons voir. Il est assez universellement reçu aujourd'hui, parmi les radicaux, que l'origine des opinions actuelles de M. de Cormenin se perd dans la nuit de la companie nuit des temps, que la chute des Bourbons a été par lui des longtemps prévue et désirée. Je pense, au contraire, et en cela je ne crois point faire injure à M. de Cormenin, que tout en désapprouvant les actes qui ont conduit la restauration à sa perte, il a été sincèrement légitimiste jusqu'au 6 août. Un esprit aussi logique que le sien ne pouvait pas ainsi, d'un seul bond, paster brusquement de l'idée monarchique qu'il avait déclarée vitale et sacrée à l'idée démocratique; et j'en vois la preuve dans l'inaction même de M. de Cormenin durant les trois jours; M. de Cormenin était à Paris lors de l'apparition des cal des ordonnances, il avait fait partie des 221, et ) si vainement cherche son nom au bas de la protestation des députés contre les ordonnances. Je he le vois pas figurer davantage, ni à la réunion Laffitte, ni à l'Hôtel-de-Ville, et je tiens d'une dans que j'ai tout lieu de croire certaine, que dans une réunion part culière composée de membres du conseil-d'Etat, il soutint vivement ciation du duc d'Angoulême il n'y avait qu'une seule royauté logiquement possible, celle de Henri V, et j'ajoute que tout cela n'est nullement en contradiction avec les idées et avec les actes postérieurs de M. de Cormenin; en effet, et ici je parle d'après lui-même, la dynastie du droit divin étant définitivement repoussée, il pensa qu'on ne pouvait en établir une nouvelle qu'en l'appuyant sur le principe de la souveraineté du peuple; que ce principe nécessitait de la part du peuple, un acquiescement non-seulement tacite mais formel; qu'il y avait donc lieu à convoquer les assemblées primaires à l'effet d'obtenir d'elles un mandat constituant. La démission de M. de Cormenin fut la conséquence

de cette pensée. "En arrivant à la chambre, dit M. Bérard " dans ses souvenirs, je rencontrai dans un des couloirs Cormenin qui venait de donner sa dé-" démission. Le motif de cette démission était " l'absence d'un mandat régulier pour ce que " nous allions faire. Ce scrupule de conscience " était certainement respectable, mais si nous " l'eussions tous éprouvé, que fût devenue la " tranquillité du pays?" Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la question de savoir qui avait raison, de M. Bérard, admettant l'impérieuse nécessité inscrite en tête de la nouvelle charte, ou de M. de Cormenin n'admettant que l'impérieuse logique. J'ai voulu seulement rétablir les faits sous leur véritable jour.

Après avoir donné sa démission, M. de Cormenin se présenta de nouveau devant les électeurs d'Orieans qui refusèrent de lui rendre leur mandat. Ce refus pourrait bien être la conséquence même de cette logique inflexible qui avait guidé M. de Cormenin; pour lui, en effet la question monarchique n'était pas encore una question décidée; c'était une question réservée; sa profession de foi se ressentit de cette singulière position; elle n'était ni monarchique, ni radicale, elle était vague: "Point d'anarchie, disait M. de Cormenin, mais point de despo-" tisme; point de guerre, mais point de tache " au drapeau national ; la révolution de juillet, 'mais avec ses conséquences ; la charte de 1830 " mais la charte améliorée: sagesse dans les " lois, force dans le gouvernement, liberté dans la nation, voilà mes principes." Les électeurs d'Orléans, pensèrent que cette déclaration disait tant de choses, qu'elle ne disait rien, et M. de Cormenin ne fut pas réélu.

Après cet échec, il se présenta devant les électeurs de l'Aix. N'ayant pas les pièces sous les yeux, je ne sais si, devant eux, il fut plus explicite; toujours est-il qu'ils le renvoyèrent à la chambre en octobre 1830; là son attitude ne fut pas tout d'abord hostile à la royauté de juillet, sa première pensée fut une pensée d'ordre, sa première parole une parole éminemment gouvernementale. Le 13 novembre, lorsque fut discutée la loi sur les Récompenses nationales, en présentent un article additionnel touchant le port illégal de la croix de juillet, il disait : "Ne peuton pas craindre que, dans une émeute, des " factieux déguisés n'usurpent ce signe d'hon-" neur et n'en abusent pour égarer le peuple?... " Il faut relever cette décoration aux yeux des " braves qui la porteront, et qui, ayant combat-" tu et vaincu au nom de l'ordre, seront en " quelque sorte les constables populaires de " l'ordre."

J'avoue que j'ai quelque peine à faire cadrer ceci avec la phrase suivante, de la lettre de M. de Cormenin à Casimir Perier, écrite deux ans plus tard: "Que venez-vous toujours nous jeter " à la tête votre royauté de juillet! Me prenez-" vous pour un usurpateur de la souveraineté " du peuple? Vous voulez parler apparemment " de la royauté du 10 août, et celle-la vous sa-" vez qui l'a faite."

En juin 1831, après la dissolution de la chambre, M. de Cormenin sut réélu par quatre colléges électoraux ; il opta pour celui de Belley et, à l'avénement du ministère Périer, sa pensée radicale commença à se dessiner de plus en plus vive et tranchée, en même temps que se manifestait en lui le talent jusqu'alors enfoui du pamphletaire. Ses lettres sur la Liste civile furent son premier essai de ce genre; la forme piquante, acerbe, injurieuse de ce premier pamphlet lui valut d'une part un très beau succés, et d'autre part, de violentes attaques; or, M. de Cormenin est une de ces natures d'artiste que le succès enflamme et que l'attaque en flamme encore plus que le succès; il se lança avec une audace plus grande dans la voie nouvelle qui s'ouvrait devant lui ; il publia successivement les lettres sur l'Apanage, les Très humbles Remontrances, la Défense de l'évêque de Clermont, puis enfin les Questions scandaleuses d'un Jacobin, dont l'immense retentissement n'a pas peu contribué au rejet de la loi de dotation, et qui a valu à son auteur une superbe ovation populaire sous la forme d'une médaille d'or, composée avec les gros sous de je ne sais combien de milliers de prolétaires.

En ce moment, le malin pamphlétaire s'occupe d'une nouvelle production qui s'appellera, je crois, les Orties; ce titre est peu rassurant pour ceux qui peuvent redouter d'être fustigés.

Timon ne voulant pas de mon éclectisme biographique, et demandant qu'on s'explique nettement, j'aurais encore quelques mots à dire sur

qu'après l'abdication de Charles X et la renon- \ ses Orateurs parlementaires, sur le caractère \[ \] particulier de sa dialectique, l'ensemble de ses pamphlets et leur influence; mais, comme le papier me manque, je renvoie cela à la prochaine livraison.

> C'est dans l'intervalle de ses luttes politiques que Timon publia, par fragments, dans la Nouvelle-Minerve, ses Orateurs parlementaires, réunis depuis en deux volumes, dont le premier, consacré aux orateurs de la restauration, renferme quelques préceptes généraux sur l'art oratoire que Timon ne pratique pas, mais qu'il professe avec une rare sagacité. M. de Lamennais, qui est maître passé en fait de style, prétend, m'a-t-on dit, que cet ouvrage est un des plus remarquables que la langue française ait produit depuis cinquante ans. Ce livre est en effet délicieusement écrit, large d'idées, mélangé de gravité et d'ironie, et à mon sens bien supérieur aux pamphlets. Timon fait tout ce qu'il veut de sa plume ; mais peut-être abuse-til un peu de cette souplesse de main. Quand il tient une figure, et qu'elle lui apparait en beau ou en laid, il ne se contente pas de la copier d'après nature, il la refait; les grands peintres négligent parsois leur modèle, l'idéal leur tient lieu de ressemblance. Je ne puis analyser ici tous les pamphlets de M. de Cormenin, dont le succès s'explique non-seulement par les passions qu'ils soulèvent, mais encore par un très grand talent de style et un caractère d'originalité incontestable. Quand au fond, la plupart ont trait à des questions de chiffres, questions compliquées et difficiles. L'auteur avait pour les traiter l'avantage d'une grande expérience administrative. Il ne m'appartient pas de critiquer l'exactitude des chiffres posés par lui et sa ma-nière de les grouper; je m'en tiens à l'observation générale que j'ai déjà indiquée, et qui s'applique plus particulièrement au côté politique du pamphlétaire.

> M. de Cormenin est l'esprit, non pas le plus vaste et le plus élevé, mais peut-être le plus logique et aussi le plus absolu de l'école radicale. Or, comme le disait dernièrement M. Garnier Pagès à la tribune, il faut se défier des esprits absolus. Le défaut de ces sortes d'esprits est de ne se préoccuper que d'un côté de la question, de défigurer et de rappetisset toutes choses, en outrant toutes choses. Quand M. de Cormenin a fait de l'économie, il a mitre l'économie, et il est tombé dans le mesquin, pour ne pas dire le ridicule: c'est ainsi qu'il est venu nous parler de transformer le musée de Versailles en un atelier de couture, et le Carroussel en un jardin potager. Quand il a dogmatisé en politique, il a outré le dogme, il s'est prosterné devant le chiffre, il a compté les suffrages au lieu de les peser. Quand il a fait de la critique et du sarcasme, il a outré la critique et le sarcasme. Et alors, lui qui est un homme de paix, de méditation et de savoir; lui, rompu par une longue pratique des affaires à toutes les difficultés qui entourent l'exercice du pouvoir, il s'est jeté à corps perdu dans ce pitoyable esprit de dénigrement quand même, qui rétrécit les ames, anéantit le respect et use tous les ressorts de la machine sociale. Il est hors de doute que tout n'est pas au mieux dans notre monde, que les abus ne manquent pas, que le fait prévaut souvent contre le droit, et que ce serait une belle tâche, bien digne du talent et du caractère de M. de Cormenin, de lutter sans cesse contre le pour qu'au moins le droit ne soit pas prescrit. Mais si l'opticisme politique est toujours une niaiserie ou une lâcheté, le pessimisme n'a-t-il pas aussi ses dangers? Un pamphlet doit il donc absolument se passer d'équité? Est-ce bien servir la cause de la démocratie que de rabaisser sans mesure les hommes et les choses d'aujourd'hui? Comment donnerez-vous au peuple cette grande foi, sans laquelle il n'est pas pour lui de grandes destinées, quand vous aurez monté son intelligence à un tel ton d'ironie et de dédain? On ne bâtit un édifice durable que sur un terrain solide, et le présent servira toujours de base à l'avenir.

### FEUILLETON.

LE DERNIER DES GROGNARDS.

La Comtesse d'Harleville

### LE MARGUILLIER.

II.

(Suite.)

UN GROGNARD PUR SANG.

Le colonel Hector d'Harleville était un de ces hommes essentiellement nés pour le métier des armes. D'une nature vigoureuse, comme la noblesse française en a fourni grand nombre à la patrie, Hector était d'un caractère froid, qui n'excluait cependant pas la franchise. Il avait manifesté, des sa jeunesse, l'antipathie la plus prononcée pour les liens du mariage, et, uniquement amoureux de son état, il n'entrevoyait d'autre bonheur que celui de servir son pays, d'autre fin que celle de mourir sur un champ de bataille. Les événements politiques de 1815 vinrent ruiner toutes ses espérances; mais ces événements furent supportés par lui avec ce calme et cette résignation qui conviennent à un gentilhomme. Professant pour madame de Mennecy la plus tendre amitié et la plus expansive reconnaissance, d'Harleville ne laissait pas de conserver son libre arbitre pour défendre ses principes et ses opinions, et sa condescendance pour sa tante n'allait pas jusqu'à abdiquer ses vieilles affections, et à rougir, comme quelques autres de sa caste, de la cause qu'il avait embrassée et défendue pendant quinze ans avec bravoure et succès.

Quant au sergent Bourguignon, c'était un de ces braves que la patrie en alarmes fit surgir du sol en 1792. Enlevé à la charrue dès l'âge de seize ans, Magloire Bourguignon était parti de la Franche-Comté lors de la première réquisition, et depuis cette époque, n'avait cessé de suivre le drapeau de la France, tantôt en Belgique, tantôt en Italie, tantôt en Egypte. Il était entré dans la garde consulaire peu de temps après la bataille de Marengo, où il s'était distingué de façon à mériter un fusil d'honneur qu'il échangea, trois ans plus tard, contre l'étoile de la Légion d'honneur. Puis il avait fait, dans la garde impériale, les immortelles campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram; puis il était allé en Russie; et, après la malheureuse campagne de France, il avait suivi Napoléon à l'île d'Elbe, était revenu à Paris avec lui, et enfin avait terminé ses longues pérégrinations guerrières à Waterloo, dans ces mêmes plaines de la Belgique où, vingt-trois ans auparavant, il avait si glorieusement inauguré sa carrière de soldat, sous les enseignes de la république, alors une et indivi-

Bourguignon possédait toutes les qualités et tous les désauts des soldats d'élite, surtout de ces vieux de la vieille, comme on les appelait vulgairement, et que Napoléon, dans son style pittoresque, avait qualifiés de grognards!.... Toujours mécontents, même au milieu du calme et de l'abondance de la paix, ces intrépides guerriers maniaient la plainte et le sarcasme, comme ils maniaient le fusil et la baïonnette. Il y avait dans ces hommes, plus d'un Juvénal et plus d'un Despréaux. La satire, mais une satire fine, ingénieuse, quelquefois acérée, et circonscrite dans un langage un peu inculte, quoique plein de tropes, de métaphores et ne manquant pas d'une certaine poésie, s'échappait de leurs lèvres souvent noircies par la poudre. Ils appelaient leur Empereur le Petit-Tondu, et dans ce sobriquet caractéristique, il y avait quelque chose qui rappelait l'ancienne égalité républicaine, car les soldats de la vieille garde portant tous la queue, et, pour la plupart, comptant plus de campagnes que Napoléon ne comptait encore d'années, se vengeaient ainsi de la haute fortune de celui qu'ils appelaient plus communément encore le Petit-Caporal. Par une innocente désignation, les grenadiers de l'île d'Elbe, en 1815, surnommèrent Napoléon Jean de l'Epée. Dans ce sobriquet plein de justesse. ces homme semblaient deviner tout ce qu'il y avait de témérité et d'audace dans une entreprise telle que celle de son débarquement à Cannes. En effet, sans alliés, sans troupes, et confiant dans le prestige de son nom et de son épée de bataille, Napoléon marcha sur Paris pour y reprendre une couronne garantie aux Bourbons par tous les rois de l'Europe, encore à la tête de leurs armées : on sait le reste.

Au surplus, les soldats de la vieille garde n'eussent admis que pour leur Empereur bienaimé les épithètes et les sobriquets. Jamais leurs chess ne surent baptisés de surnoms. Ils respectaient et aimaient leurs officiers dont ils savaient apprécier les vertus guerrières, parce que, pour commander à de tels individus, il fallait avoir fait ses preuves. Ils idolâtraient leur Empereur, c'est vrai, mais cette idolâtrie était toujours tempérée par des épigrammes incessantes qui ne pardonnaient rien.

Bourguignon grognait donc; mais sans avoir le moindre fiel au cœur. Tête à tête avec sa pipe, et même en face d'un flacon de vin, il faisait des grimaces à effrayer vingt Cosaques; mais au fond de l'âme il était satisfait et content. Du reste, d'un courage à toute épreuve et d'un sangfroid étonnant, Bourguignon avait su, dans toutes les occasion périlleuses, donner d'éclatants témoignages de sa bravoure. S'il avait su autre chose que lire et écrire, et surtout s'il avait été moins frondeur, il serait immanquablement parvenu au grade d'officier, en consentant d'aborl à passer dans un régiment de ligne; mais il tenait à mourir dans sa paroisse, comme il appelait son régiment, et envoyait faire.... leur barbe (c'était encore une de ses expressions) ceux qui l'invitaient à quitter l'épaulette de laine pour l'épaulette d'argent, et

-Cette laine-là vaut pour moi de la graine d'épinards. Je ne suis pas un mouton pour me laisser tondre, je veux garder ma laine : malheur à ceux qui tenteraient tant seulement de la défriser ; je ne dis que cela parce que voilà la chose!

Or, ces mots: voild la choses! étaient le re-

frain ordinaire du sergent, le résumé de toutes ses déterminations, la froide péripétie de tous ses discours; seulement il variait la façon de prononcer ce dicton selon les individus, les circonstances et le sentiment qui l'agitait. Etait-il content? sa figure s'épanouissait, ses yeux devenait brillants, et il disait d'un ton ému; "Voilà la chose!...." Etait-il de mauvaise humeur? un de ses chefs avait-il passé devant lui sans le regarder, ou un supérieur lui aurait-il fait une observation qui agaçât sa susceptibilité? le sergent devenait sombre, ses sourcils se rapprochaient, il baissait tristement la tête, et répétait en étouffant un soupir : " Voilà la chose !"

Bourguignon était donc resté sergent de grénadiers et il le serait probablement encore si la garde impériale n'avait pas cessé d'exister. Au reste, il avait de l'esprit naturel, et, ce qui vaut mieux que l'esprit, du bon sens joint à une grande rectitude de jugement. Sa réputation était si bien établie sous ce rapport, que, dans la retraite de Moskow ses chefs lui donnérent d'un commun accord la mission de distribuer les vivres en arrivant à Smolensk. Cette mission était difficile et délicate à remplir, car les soldats, même ceux de la vieille garde, étaient devenus exigeants par suite des malheurs de la retraite. Bourguignon, s'acquitta de ce qu'il appelait sa corvée, avec justice et fermeté, et y déploya même un tact qui fit dire au général qui commandait le corps :

-Il y a dans ce gaillard-là de l'étoffe pour faire deux majors.

Le sergent était grand, vigoureux et d'une figure qui ne manquait pas d'une certaine dignité. Son visage, hâlé et tanné par les seux du soleil d'Egypte et par les neiges de la Russie, était décoré d'une suberbe balafre qu'il avait reçue à Eylau, ce qui lui avait fait donner au régiment le surnom de Balafré, qu'il avait accepté avec une sorte d'orgueil, sans se douter qu'un prince de la maison de Lorraine avait jadis porté et illustré ce soubriquet glorieux. D'une franchise qui allait quelquesois jusqu'à l'insulte, Bourguignon professait pour son colonel le respect le plus sincère et l'attachement le pius absolu, " car, disait-il, je l'ai vu à la besogne, et c'est un troupier sini." Ces mots résumaient chez le sergent toutes les vertus humaines.

### DEUX FEMMES .- REGARD RETROSPECTIF.

La marquise Yolande Mennecy avait eu le bonheur de conserver une partie de ses biens pendant la révolution, malgré l'émigration de son époux, maistre des camps et armées du roi, mort dans les rangs de l'armée de Condé, en 1796. A peine âgée de trente ans, la marquise s'était donc trouvé veuve avec une fortune assez considérable, et mère d'une petite fille de deux ans, appelée Cécile. Elle résolut alors de se retirer du monde et de se confiner dans le chateau de Mennecy, que lui avaient légué ses pères. Vers cette époque, la marquise ayant appris que sa sœur, qui avait épousé le comte d'Harleville, capitaine au régiment de Royal-Vaisseau, était morte en Autriche, où elle avait suivi son mari, émigré, de même que son beau-frère, Madame de Mennecy voulut tenir lieu de mère au jeune Hector d'Harleville. son neveu, et, à cet effet, où elle lui fit suivre les cours des écoles centrales (auxquelles succédérent plus tard les lycées). Sur les pressantes sollicitations du jeune homme. il entra dans une école militaire, d'où il sortit officier deux ans après. Hector se se distingua d'une manière particulière à Austerlitz, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille même. De 1806 à 1815, toutes les campagnes de la grande armée lui valurent des grades et des blessures. Nommé colonel pendant les campagnes de Saxe, en 1813, d'Harleville entra au commencement de 1814 dans la vieille garde, Napoléon lui ayant confié le commandement en second du 1er régiment de grenadiers.

Bien que fort opposée au gouvernement impérial, la marquise de Mennecy ne vit pas sans un secret plaisir la brillante carrière parcourue par son neveu ; la fortune militaire de d'Harleville était son ouvrage, et comme femme et parente, la marquise s'enorgueillissait de la splendeur d'une épée qui défendait une cause que cependant elle haissait.

Le retour des Bourbons, en 1814, la combla. de joie; elle voulut faire entrer son neveu dans la maison rouge du roi, mais le colonel d'Harleville lui répondit qu'il n'abandonnerait jamais le régiment que l'Empereur lui avait confié, et que le roi avait daigné lui laisser. Le colonel fut envoyé à Nancy avec la vieille garde, qui prit le nom de grenadiers royaux, et profita de cette. oisiveté pour aller voir son père, qui se mourait à Vienne, au moment où il allait enfin s'acheminer vers la patrie si longtemps absente. Après avoir reçu le dernier soupir du comte d'Harleville, le colonel se préparait à retourner à Nancy, lorsqu'il apprit tout à coup les événements du 20 mars, et l'arrivée de Napoléon à Paris. Îl hésitait, non sur le parti qu'il avait à prendre, car ce parti était tracé par l'honneur, mais sur la manière d'être encore utile à son pays, lorsqu'il reçut l'ordre du ministre de la guerre de

revenir sur-le-champ dans la capitale, où son régiment avait été appelé, et d'en conserver le commandement supéricur.

Les événements se pressaient avec tant de rapidité que le colonel eut à peine le temps d'embrusser sa tante avant d'entrer en campagne. Dans cetto visite, la marquier essaya d'ébranler la fidelité de son neveu en l'engageant à rejoin-

Ma chère tante, lui répendit Flector, je tiens à conserver votre estime, qui m'est plus chère que la vie; je la perdrais infailliblement, cette estime, si j'abandonnais mondrapeau au moment du danger: je sulvrai l'Empereur et je combattrai, non pour lui, mais pour l'indépendance de mon pays.

Madamo de Mennecy n'insista plus et laissa partir son neveu; mais elle lui fit promettre de rovenir auprès d'olle, quelle que fut l'issue de la campagne, dans le délai de six mois.

Je vous le promets, avait répondu le colonol; car, en moins d'une unuée nous devous vaincre ou succomber. Vuinqueur ou vaincuje reviendrai a Menneey et ne vons quitterai

Hector avait tenu parole.

Madame do Mennecy, outre la vive affection qu'elle portait au fils de sa sœur, avait encore un autre intérêt au retour du colonel ; elle sentait sa santé s'affaiblir à tout instant, et, bien qu'elle n'eût pas encore cinquante uns, les infirmités d'une vieillesse premature s'accumplaient chaque jour sur sa tête: " Que deviendra après moi un Cécile? se distit-elle; qui me sera garant de son bonheur I qui la protegera, qui l'aimera, lorsque je ne serai plus, si ce n'est son cousin, mon fils adoptif, mon brave Hector?" cette idée vennint se joindre celle-ci : la révolution avait fait une brèche sensible à sa fortune ; mais pourtant, grâce à son esprit d'ordre, la marquiso so trouvnit encore à la tête d'une trentaine de mille livres de rente. Hector d'Harleville ne possédait rien que con titre de baron de l'empire. qu'il avait abdiqué, il est vrai, pour prendre celui de comte qu'avait son Père, et son tratement de colonel en disponibilité. La panyreté, ou pour mieux dire, le peu de fortune d'un neveu qu'elle idolâtrait (car son beau-frère n'avait légué à son fils que des dettes), navrait le cour de la marquise; ello ne pouvait se faire à la pen-sée de voir un d'Harleville, un si proche parent de l'illustre maison des Menneey, réduit aux minces proportions d'un olleier de fortune; son orgueil aristocratique se soulevait à cette serde ensée. En l'attirant auprès d'elle, en l'installant à ses foyers, elle mettait le colonel en demeure de se prononcer. Jusqu'alors ennemi du mariage, d'Harleville finirait peut-être par se laisser séduire par les charmes et l'esprit de Cécile, qu'il nimait jadis comme une jolie enfant, qu'il aimerait plus tard comme une fille charmante et une femme accomplie. Une alliance ne serait done pas impossible, et les deux branches de sa famille, ne formant plus qu'un scultrone, pourmient encore pousser des ramea ex aussi vigoureux, aussi brillants que par le passe : l'économie serait continuée par le celorel, qui hériterait de ses doctrines comme de ses biens. et continuerait après sa most l'acuvre de régéneration à laquelle elle avait elle-même consacre on vie. En supposant que les choses tournassentainsi les maux de l'emigration seraient effacos, et la révolution ne serait plus qu'un mot vide de sens dans les archives des familles Menneey et des d'Harleville, comme il l'était déjà dans les conseils de la restamation : voilà quels émient les projets et les reflexions de la

An surplus, cette femme, appartenant per son âge, pur son rang, par ses préjuges, au 18ême siècle, était une excellence mére. Dans sa jeunesse, et lors des premières années de son maringe, quelques aventures qu'elle avait eucs, diton, avec des personnages marquants de la cour de Louis XVI, avaient attiré sur elle la malignité du monde ; mais la révolution fut un creuset où se purifiérent toutes les faiblesses de cette société décrépite, et un peu corrompue par Vol-taire. Crébillon fils, d'Alembert et Diderot. La marquise déploya un véritable courage dans ces tomos calamiteux : elle abandon na plus d'une fois sa residence de Mennecy pour aller passer quelques instants auprès de son mari, et chacune de ces excursions était faite au péril de sa vie : nussi, le marquis, qui avuit fulminé contre sa ferume au temps de la jeunesse de celle-ci, se trouva-t-il désarmé par ce dévouement conjugal. et mourut-il en Ini adressant les plus touchants udieux. Bientát la dévotion succeda chez la marquise, comme chez toutes les femmes un peuexultées, à l'entraînement des passions éteintes, et elle se fit aufant distinguer. dans les dernières années de sa vie par sa piété sincère et sa bienremarquer par son have et ses dissipations. Madame de Mennecy avait élevée sa illle, qui était son unique erfant, sons ses veux ; ce gage du pardon et du retour de l'estime du marquis avait concentré pour ainsi dire toutes ses affections : l'amour de Dieu et l'amour de sa fille se partageaient ce cœur sillonné par plus d'un orage.

Le retour des Bourbons, celui des anciennes traditions de la famille, ses préjugés de caste, les bienfaits d'une paix qui, en 1811, n'etait ni honteuse ni préjudiciable à la dignité du pays, éveillerent en elle, pour le trêne restaure, une tendresso que les ans n'avaient point attaiblie. malheureuse équipée du 20 mars, comme elle l'appelait, en romettant en quéstion jusqu'à l'integrité du territoire français, augmenta la lisine do la marquise pour Napoleon, en raison directe de son amour pour des princes qui avaient été forces d'abandonner une seconde fois la terre sacrée de la patrie. Cependant, madame de Mennecy n'avait point opposé tant d'obstacles, comme nous l'avons dit, à la détermination de son noveu, qui allait défendre les nigles impériales sur les rives de l'Escaut, parce qu'elle avait quelque chose de chevalerestpre dans le caracrere, et qu'après tout, malgre ses préjuges, elle comprenait le langage de l'honneur.

Mais la paix, revenue forcément à la su't; du désastre de Waterloo, l'avait satisfaite puisqu'elle sentait, par le seul fait du nouvel ontre de choses, que son neveu allait revenir et hi rester pour toujours, et que les projets qu'elle avait conçus pour la glorification de maison ne pourraisat plus être renversés par un boulet de canon.

Cécile de Mennecy était une grande et belle fille, dont les manières, un peu gauches, se res-s ntaient de l'éducation qu'elle avait reçue, car sa mère, conservant la plus profonde répugnance pour les institutions du régime impérial, n'avait jamais voulu la placer dans un de ces grands et célébres pensionnats où, sous le consulat et sous l'empire, on apprenait tout aux jeunes personnes riches et titrées, excepté la science d'être heureuses en ménage, c'est-à-dire les vertus propres à être bonne mère et chaste épouse. Mais si l'éducation publique de cette époque avait des inconvénients, on ne peut nier non plus que l'éducation particulière, même la plus rationnelle et la plus complète, n'ent aussi ses écueils et ses lacunes. L'émulation n'existe gas dans un cours-d'études solitaire, l'âme n'a point de ressorts, l'esprit, constamment sevré des véhicules de l'amour-propre, s'accronoit et s'endort; if n'y a ni palmes à disputer, ni houneur à briguer, le travail est pâle et sans saveur, Pélève necomplit ses devoirs avec la rectitude d'une horloge, et se livre à ses leçons comme à une tache inévitable; point de tempétes, point de beaux jours ; mais tussi point de naufrages, et point de fatales heures dans l'éducation demestique; c'est une négation continuelle du bien et darmal, c'est un milieu sans peines, sans plaisirs, et par conséquent sans poésie : on opprend chez ses parents, mais on apprend mal; on glanc - quelques connaissances - superficielles, mais on ne moissonne rien de solide.

Cécile avait en une de ces éducations-là : elle avait beaucoup appris, mais elle avait peu re-De ses nombreux maitres, elle n'avait su profiter que des leçons de son professeur de musique, et de ses maîtres de danse et de dess autres avnient perdu leur temps, et la jeune fille avait gaspillé le sien. Copendant, mademoi selle de Mennecy ne manquait pas d'une certaine pénétration dans l'esprit, et d'une grande force de volonté ; elle avait de la mé-moire ; sa conversation, lorsqu'elle était dominée par un sentiment intime, petilluit de saillies; sérieuse d'habitude, mais très-portée à abandonner sa gravité lorsque le plaisir se révélait à ses yeux, elle était tour à tour, «de même que les enfants catés, vive et lente, mélancolique et folle, selea l'occasion. Cécile possédait une grande distinction de traits, de bentix yeux, une riche chevelure, et nyer tout cela ce regard limpide qui devait inévitablement changer d'expression quand le feu des passions serait venu allumer sa prunelle et colorer son visage nu galbe se fin et si i beuber.

> ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE-(A continuer.)

PARLEMENT PROVINCIAL.

#### CHAMBRE D'AS SEMBLEE.

DÉBATS.

Vendredi, 17 . feril, 1846.

LOI DES MUNICIPALITÉS.

Vendredi soir, Phon. M. D. B. Paoineau, fit motion, conformément a l'avis qu'il en avait donné le jour precedent, que la chambre constituit en conité, pour considérer s'il n'é-tait pas expédient de rappeler la loi des municipalites pour présenter un nouveau bill a re sujet. Il conceynit que la plus grande partiedes dispositions de cette loi ponvaient restertelles on elies sont maintenant, nois il y avait des ancendemens très necessaires à faire, et misqu'il fallait présenter un nouvel acte, il pensait qu'il serait beaucoup moins embarrassant et beaucoup plus clair pour le peuple d'acoir la lor et les amendemens renfermés dans un seul nete, que de les avoir épars dans divers netes du parlement. C'est pourquoi il se proposait de présenter un bill qui renfermerait la plus grande partie des dispositions de celui que la légoslature sanctionna sur le même sujet dans la dernière session, et les quelques amendeani lui paraissaient necessaires.

M. Chahot pensait que l'on n'avait pas encore en la temps de se convaincre des hons ou mauvais effets que devais produire cette mesure ; les gens commençaient à comprendre les dispositions de l'acte passé l'année dernière, il étnit mieux d'en faire une plus longue expérience, et ne pas obliger le peuple à se soumettre encore au fonctionnement d'une nou-

M. Taché dit que s'il comprenait bien l'hon. M. Papineau il ne s'agissait que de mettre en un soul corps la loi déjà en torce, avec les

amendemens qu'il y avait à faire.

M. Chauvean était faché de voir qu'aucune loi ne pouvait fonctionner tranquillement dans ge pays, sans éire à tout instant amendée et changes de toutes manières. Il voulait savoir si l'on avait quelque raison pour proposer des amendemens à la loi des numinipalités, et quelles étaient ces raisons.

M. Papineau dit qu'il n'y aura dans le nouvenu bill que très pen de dispositions nouvelles qu'il adopte cette démarche seulement pour que la population des campagnes puisse voir d'un coup d'ail ce qu'elle a a faire, et qu'au lieu d'avoir deux actes à comparer, elle n'ait qu'une scule loi qui renferme tout.

M. Boutillier voulait savoir si c'était l'intention du ministère de faire des changements dans le système de voirie ; si c'était le cas cette mesure setuit reçue avec une grande satisfaction, car il était reconnu que ce système, tel qu'il existe actuellement, est une source d'inconvénients.

M. Chauveau pensait que la session était tropavancée pour permettre à la législature de prendre ces amendemens en consideration. Ou les changemens étaient peu considérables ou ils l'étaient beaucoup ! dans le premier vas ou pouvait relarder à une autre année, et acquérir un pau plus d'expérience sur le sujet; dans le second cas, il était trop tard, et les membres du ministère qui trouvaient des amendemens très-nécessaires et qui ne les avaient pas présentes plus tôt, étaient coupables d'un grand tort. Mais le mieux était de savoir sur quelles raisons était básée la motion devant le fauteuil. Lorsqu'on venait dire qu'il est expédient de rappeler une loi passee l'année dernière par les trois branches de la législature, n'était-il pas convenable de demander pourquoi on agissait ainsi?

M. Cauchon dit que la question de savoir s'il est necessaire de législater sur un sujet doit venir aussitôt que la mesure est présentée n la chambre; c'est pourquoi il se croyait en droit de demander pour quelles causes on vou-lait révoquer la loi des municipalités ? On doit législater le moins possible, hormis qu'on ne veuille législater que pour dépenser. Il pensait que l'on n'avait pas fait une assez lonrue expérience de la loi des municipalités. Douze mois n'étaient pas suffisans pour faire connaître les différentes interprétations qu'on peut donner à une loi. Il fallait laisser écouler quelques années, sans quoi on se trouverait dans la nécessité de revenir sur le sujet, chaque année, de rappeler de nouveau la loi pour buifaire subir des amendemens. Il ne trouvait pas à-propos de revenir si promptement sur une loi que le peuple ne connaissait pas du tout avant la dernière session, et à laquelle cependant il semblant dejà s'accoutumer; une fois qu'on a norté les gens vers certaines habitude. ii ne faut pas les en détourner aussitôt.

M. Papineau dit qu'il n'est pas prét à donner les raisons qu'on lui demande, mais qu'elles seront données en tems convenable.

M. La l'ontaine dit qu'il voterait pour la motion, parce qu'il était convaincu que cette loi avait besoin d'amendemens ; lors de sa passation l'année dernière il avait prédit qu'elle ne pourrait fonctionner sans inconvenient, et sa prévision ne s'était que trop bien vérifiée; les personnes de sa profession surtout en avaient fait une pénible expérience; les explications qu'il avait fallu donner à tout moment sur les dispositions de cette loi avaient demandé un tems et des soins considérables. Il était d'opinion comme ses amis qui l'avaient précédé qu'il fallait rappeler les lois le moins souvent possible, parce qu'en les révoquant incessamment, on apprenait au peuple à ne point les respecter. Mais dans le cas présent, ce n'était pas sans besoin. Il volait infiniment mieux réunir les amendemens, et la loi en un seul corps. La principale suggession qu'il avait à faire était relative à la manière de décider les élections contestées, il pensait que le moyen le plus praticable était de présenter, une requête aux juges, parce qu'autrement l'année s'ecoule avant que l'élection soit décidée. La motion passe sans division.

#### LA LOI D'EDECATION.

L'hon, M. Papineau fit, par rapport à la loi des écoles la même motion qu'il avait foite par rapport à l'acte des municipalités. La chambre se forma en comité pour considérer s'il n'était pas expédient de rappeler l'acte des écoles actuellement en force pour en donner un nutre qui renfermerait, comme le nouveau bill des municipulités, la plupart des clauses de l'acte passé l'année dernière, à l'exception de quelques amendemens qu'il se proposait d'introduire. Il ne voulair pas donner sur cette mesure de plus umples explications que sur celle qui venuit d'être consideré par la chambre. Il dirait seulement les deux principaux amendemens qu'il se proposait d'introduce, c'était : 10, de faire cesser tout-à-fait les cotisations volontaires, 20. au lieu de faire payer tant par mois aux cafans qui vont à l'école, d'obliger tous les enfans en âge d'aller à l'école, de payer tant par mois. Les autres amendemens à étaient que des matières de dé-

M. Chabot demanda si l'on se proposait d'ins-

fituer des bureaux d'examinateurs. M. Papineau dit qu'on avait dejà pensé à introduire cette disposition, mais qu'en réflechis-sant on avait eru que les instituteurs n'étant pas delà trop communs deviendraient encore plus races, lorsqu'ils semient obligés de venir se faire recevoir par des bureaux d'examinateurs; la crainte d'être refusés, en empécherait beaucoup de se présenter, et cette disposition serait alors nuisible qu'avantageuse.

M. Canchon dit qu'il était satisfait de voir qu'on se proposait d'abolir la cotisation volontaire, il avait été lui-même en faveur de cette disposition l'année dernière, mais il s'était conyannen depuis qu'elle ne pouvait pas opérer. S'il était un objet au monde pour lequel on devrait se taxer, c'était assurément pour l'éducation, et si nous devous rischer une feis notre popularité, ce doit être pour ce sujet. Parmi les changemens qu'il trouvait urgens, était l'institu-tion d'un bureau d'examinateurs. Il suggérerait aussi de nommer un surintendant pour chaque district, au soul d'un soul pour tout le pays. Ce surintendant serait le président d'un bureau d'examinateurs dans chaque district. On pourrait introduire dans l'acte certaines dispositions qui metraient toute personne en liberté de faire l'école, même quand elle ne semit pas reçue rar le bureau d'examinateurs; mais ceux qui auraient été jugés par ce bureau en état d'enscigner, devraient au moins être certains de trou-

♥er une situation honomble. Ce bureau pourrait } être chargé de décider les conflits qui surgissent entre les commissaires et les maîtres d'école. Dans de petites localités il existe quelquefois de grande passions, et l'on a vu des commissaires sacrifier à leurs caprices des instituteurs habiles et éclairés. On a donné aux commissaires un pouvoir illimité; c'est encore un des points qui auraient besoin d'amendemens.

La motion fut emportée à l'unanimité.

Joudi M. Moffatt présenta une pétition de ou-ze conseillers de la cité de Montréal, exposant les circonstances relatives à la récente élection du maire de la cité, et demandant à la chambre d'adopter des moyens pour mettre fin à l'état de discorde qui regne maintenant dans la municipalité de cette ville.

M. Cayley fit motion que la chambre se format en comité pour amender la cédule des droits accordes par la Se Viet. ch. 31.

M. Méthot au fauteuil.

M. Cayley dit que la première mesure qu'il vontait introduire dans cette chambre, était l'abolition totale du droit sur le froment américain ; c'était une question d'importance vitale tant pour le commerce d'exportation que pour celui d'importation, elle devait décider de la richesse et de la prospérité de cette province. Il se faisait fort de prouver que les commerçans du Canada pourraient lutter avec feurs voisias, dans le transport des produits de l'Ouest, par le moyen des lacs d'en hant et de ceux du St. Laurent. Le premier point était de trouver une zoute qui pourrait aller en concurrence avec le canal Érié, et offrir un moilleur accès au commerce des ports d'en haut; et de prouver que les ports en Europe ne pourraient lutter avec eux, aux taux ordinaire du fret. En mettant le blé d'exportation à 32s. le quarter l'Europe ne pourrait pas entrer en concurrencs avec le Canana, et pour prouver cela, il n'avait qu'à réferer aux prix ordinaires, tels qu'on les trouvait dans les rapports fournis à lord Palmerston,

par les consuls anglais. Le prix ordinaire, d'après ces rapports, était d · 19s. 6d. le nuarter ou 6s. 3d. le minot, et le fret ordinaire était de 4s. 10d. Il y avait donc une difference de Ss. le quarter entre les priz d'ici et ceux d'Europe et ceci était en faveur des produits Canadiens, puisque le tret qui se monte, à proportion du coût d'un baril de farinc, de 43, 6d, à 53, se montera avec le blé, a Ss. le guarter. Avec le prix de 32s. le quarter, les Canadiens n'avaient rien à craindre des marchés Européens. Henvalent trois uns pour se préparer à la lutte, et ils devaient unir tous leurs efforts pendant cette période pour s'assurer le commerce d'exportion de l'ouest, à travers leurs eaux intérieures. Son soul désir était d'accroître le commerce d'exportation : il pensuit qu'il était du plus grand intérêt pour cultivateur d'avoir un marché au grain, bien établi, et il était convainen que l'introduction du ble Américain ne nuirait nullement aux prix du grain Canadien.

M. Ermatinger pensalt qu'il ne serait pas sage d'en venir à un vote sur cette question. Elle était de la plus sérieuse importance pour le Canada-Ouest; et mirait assurément au District qu'il représentait. Affirmer par une résolution qu'il était nécessaire de rappeler le droit de 3s., était une affaire sur laquelle on ne devait pas passer légèrement. Il pensait que les taux du fret avaient été estimés trop bas par l'hon. Inspecteur Général. Il voulait faire remarquer aussi que beaucoup de cultivateurs ayment conservé du blé dans l'espérance de temps meilleurs, et que si le prix du fret était augmenté, ils perdraient les avanteges qu'ils

avaient anticipés. M. Robinson dit qu'il ne balançait pas à se prononcer en faveur de la résolution. Il peuvait prouver one lorsqu'il n'y avait aucun droit, les prix avaient été plus hants à New-York et à Rochester qu'en Canada. Il n'attendait pas de cette mesure un changement immédiat, mais c'était à l'avenir qu'il regardait, et quant aux tanx de 6d. de fret, il ne pensait pas qu'on pourrait l'obtenir, tant que les canaux ne setiendrait

M. Moffatt pensait que cette mesure ne ferait aucun tort aux cultivateurs.

M. Williams croyait que la raison qui pouvait avoir porté les Américains à envoyer leurs produits par le Saint-Laurent, n'existait plus. Leur objet avait été d'éviter de payer le droit etranger en Angleterre. Il pensait donc que les américains maintenant préféreraient envo-yer directement leurs produits à leurs propres ports de mer. Mais ce n'était pas à dire qu'il voulait s'opposer a la résolution. Il aimerait que l'on fit expérience de cette mesure, et s'il y consentait c'est qu'il croyait qu'elle ne ferait aucun tort au cultivateur. Dans tous les cas pourtant cette démarche lui semblait prématarée. Il aimerait à connaître auparavant ce qui serait fuit dans le parlement d'Angleterre à ce

M. le solliciteur général Sherwood dit qu'il ne voulait pas entrer en discussion sur les prix du fret et du grain, mais qu'il s'attachera au principe en lui-même, et demandera à tous les bonorables membres s'il n'était pas avantageux pour le Canada de s'assurer le commerce de l'Onost. Quelqu'un avait dit que cette mesure ne pourrait pas nous attirer ce commerce; pour lui il était plus porté à croire ce qu'en avait dit l'hon, inspecteur général. Mais parce qu'il y avait des doutes à ce sujet, fallait-il ne rien faire du tout n'adopter aucune mesure pour faire face aux difficultés, et attendre tranquillement la décision du parlement Anglais! Il ne croyait pas cette conduite justifiable; chacun devait s'efforcer d'éloigner les maux dont le pays était menacé par la mesure de sir Robert Peel. Quoiou'il representat une cité, il semit le dernier à supporter une mesure qui affectemit les intérêts de l'agriculteur, mais il considérait les intérêts commerciaux et agricoles comme si étroitement liés qu'on ne pou-

vait faire torts aux uns sans en faire aux autres\_ Mais il était évident que cette meefre ne pouvait faire tort aux endivateurs, puisque pen-dant les quatre dernières années le prix du ble avait été plus élevé dans les Etats-Unis que lans cette province.

M. Baldwin dat qu'il n'était pas prêt à vo-M. Datuwin on span true l'on chapter pour la révolution, à moins true l'on chapter pour la révolution, à moins true l'on chapter pour l'on constitution de la constit tat quelque moyen pour déd ada - £0.5 tivateur du tort que cette 1, le postage américala juan faire. Il pouvait se faire, co que les marchés des Etats-Un ani d'abbanda, com que les marches des Etats-Un'qui s'abonnent mainten élevés dans le temps où il n'y are de Wellington et c mais ce n'était pas une raisonée et la marine de la Gra le seraient encore maintenant, wormement, que cette mesure serait avant preparée expressément par que cette mesure serait avant preparée expressément par la cette mesure serait avant le cette de la le seraient encore maintenant.'abonnement. et au commerçant, il était offerta quelle en ce gen-chambre de l'adopter, maisens chez M. Mackay, No. II sait un changement sans preçoit aussi les abonnements. les ayantages qui en résulte la nécessité de voter contre la

son opposition était de peu de 7 son opposition etan ue peu acquisisser aux membres agriculteurs pre. vu 🥶

M. Colville supporta la résolution lieux, le 20 and dait comme un axionte que le commercifitions libérales, a port de l'oues; serait d'un immense avantage pour le Canada, et il regardait les mesures proposées, comme devant nécessairement nous amener ce résultat.

M. Draper dit qu'il s'opérait actuellement de genels changemens dans la politique commerciale, que ces chang mens étaient de nature à produire deux grands maux dans ce pays; et qu'en conséquence il fallait faire des florts pour apporter des remêdes à ces maux. Le premier mal qu'allait occasionner ces changemens, c'est qu'ils nous priveraient d'un bon marché ; le second, c'est qu'ils feraient tomher les recenus de la province. Telles étaient les deux principales propositions. Il était admis d'abord, que le mal résultant de l'abolition du système protecteur était entièrement au-delà de leur contrôle. Il voulait donc savoir si le droit de 1s. était imposé pour le profit de fermier du Haut-Canada ou de celui de la Grande-Bretagne ! Il n'avait qu'à examiner les circonstances sous lesquelles il avait été imposé pour voir que c'était au profit ou fermier de la Grande-Bretagne. En effet, il avait été fait une condition lorsque l'Angleterre avait permis à nos produits de rentrer, movemment un droit de peu de chose. Et lorsqu'elle nous dit que dans trois uns elle admettra nos céréales libres de tout dreits, pourquoi conserver un impôt qui à rapport aux intérêts de l'empire et non à ceux de la colonie. L'impôt n'était jamais avantagenx au fermier quoique beaucoup de personnes le pensassent. Ceci pose, il voulait demander quel prefit il y aurait à continuer d'après l'an-cien système, et à envisager les difficultés de sang froid? La protection avait cessé d'être un principe de politique, coloniale; ce change-ment était de nature à produire des conséquences perniciouses, mais il y avait encore trois aus pour parer à ces funestes consequences, et c'était aux représentans du peuple à se porter en avant.

Mr. Cauchon parla contre l'adoption trop

précipitée de cette résolution.

MM. Chalmers, McDonnell de Dundas, Gewan, Bon'ton, parlérent à l'appui de la réso-

M. CHAUPBAR, s'exprises en naglais dans le sens de la motion de M. Merritt. La question importante qui est maintenant devant la chambre domando notre plus sériouse attention. Il serait telste pour le pays, quelques puissent être les conséquences politiques, du vote de la chambie sur cette mesure, il serait triste pour le pays que l'esprit de parti prévalût sur le mérite même de la question (hear! hear! sur les banes de la droite). Assurement que l'administration, ni le pays ne retireront aucun avantage des discours tels que coux qui viennent d'être faits par l'honomble représentant de Leeds, et par l'honorable représentant pour Cornwall. (Très-bien! à gauche). Avant que d'entendre ces messieurs, je ne songrais pas qu'u pourrait y avoir d'autre chose à envisager dans cette grande question, que les intérêts matériels du pays ; j'avais oublie à quel parti politique j'appartenais, j'étais sur le point même d'oublier que j'appartenais au Bas-Canada. Les discours des membres ministériels m'ont fait souvenir qu'il y avait dans cette chambre un ministère et une opposition, un Haut-Canada et un Bas-Canada.

Les honorables membres qui ont jugé à oropos de parler d'une si étrange manière de l'honnorable représentant de Montmorency, n'ont pas compris cet honorable membre. Il n'a pas tait et n'a pas voulu faire j'en suis certain un appel à l'esprit de parti. Il a trop montré l'in-telligence de la haute question qui nons préoccupe pour avoir voulu la ramener à d'aussi mesquines proportions. J'ai écouté avec attention les observations des honorables représentant de London et de la cité de Montréal, et je regrette infiniment que ceux des honorables membres que leur expérience et leur lumières mettent à la tête de ceux qui siègent de ce côté-ci de la chambre n'aient pas jugé à propos de traiter cette question comme elle devrait l'être (hear ! hear !) C'est un singulier spectacle qu'offre cette chambre : une opposition calme et silencicuse, tandis que le parti ministériel se distingue par des bravades et des defis : assurément que les voter

Je n'ai pas la présomption de vouloir discuter la question d'économie politique qui se présente et que je ne crois pas encore suffisamment éclairée, mais je dois dire qu'en face de la novvelle politique que l'Angleterre veut adopter, la colonie doit prendre una attitude qui puisso la faire respecter (applaudissemens à droite). Si le bon côté de nos relations avec la mère patrie doit disparaitre, il faut que le mauvais côté disparmisse aussi, si le lien colonial doit devemi une chaine de fer il faut la briser (vis applaudissemens sur les bancs de la droite). 💆 est 🌡

-MM. JOHNSTON, McDonald de Glengary, nous sommes faché que l'abondance des matieres ne nous permette pas de faire une analyse de leurs discours. Le parti ministériel se plaignit que la question était devenu une question de parti ; il y eut parfois des altercations assez vives, et quelques personnalités offensantes; la discussion se prolongea à une heure avancée, et alors Mr. Merritt fit motion que le comité se levât et rapportat progrès vu l'importance de la mesure qui occupait la chambre en ce moment. Il y eut une division sur cette motion. Il y eut 36 voix pour et 29 contre. Parmi les premiers se trouverent MM. Mossatt, Robinson, le Col. Prince, et plusieurs autres partisans ordinaires du ministère.

L'orateur ayant repris le fauteuil, Mr. Draper dit qu'après ce vote il était de son devoir de faire motion pour que les autres ord:es du jour fussent remis. Les ministres devaient réfléchir à la démarche qu'il fallait adopter, après une telle défaite.

Plusieurs membres demanderent à introduire des bills privés, ma's Mr. Draper dit qu'il persistait dans sa motion et qu'il serait ir égulier de continuer les affaires après la décision que la chambre venait de donner.

Après quelques remarques la chambre s'a-

# Senseil Legislatif, MERRELDI, 16 Avril.

Plusieurs pétitions sont présentées.

Le Conseil se forme en comité sur un meseage de l'Assemblée Législative, relatif aux Isles de la Magdeleine.

M. Morris dit que le gouvernement avait reçu quelques communications relatives à ce sujet. Le bruit courait que le peuple des Isles de la Magdeleine était dans un état de temulte mais il avait le plaisir de dire que ce bruit n'était pas fondé. Les habitans des Isles de la Magdelaine commercent sur la pêche sur une grande échelle, leurs exportations l'année dernière ont excédé la somme de £30,000. Il paraissait, d'après les communications, cu'ils ne désiraient pas s'annexer à l'Île du Prince Edouard, mais qu'ils voulaient continuer à être unis à ce pays. Il pensait qu'il n'était pas nécessaire de faire à ce sujet une adresse au gouvernement de la Mère-Patrie, puisque ce dernier bien probablement ne fera rien sans consulter cette province.

M. Neilson dit qu'il ne connaissait pas personnellement les Isles en question, mais que d'après les pétitions il paraissait qu'elles ne déstraient pas être annexées à l'Isle du Prince Edouard. Mais il trouvait assez étrange que ces Isles soient demeurées jusqu'à présent sans autorités civiles.

Le Comité concourut dans la résolution, et les Hons. MM. McGill, Morris et Neilson furent nommés pour rédiger une adresse au gouverne de la comme vernement à ce sujet.

L'acte des Sociétés d'Agriculture sut ensuite lu pour la seconde fois, et référé à un Comité

Jeudi, 16 Avril.

Le Receveur Général met sur la table les rapports de l'Inspecteur des bureaux d'enrégisremens dans les Districts de Québec, de Trois-Rivières et de Gaspé.

Le Comité chargé de rédiger une adresse à Son Excellence, au sujet des Isles de la Magdeleine, présenta son projet d'adresse.

Sur motion, la chambre concourut dans l'adresse, elle ordonna qu'elle fût grossoyée et l'orateur reçut ordre de la signer au nom du

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Une assemblée de cette compagnie a eu lieu mercredi à l'hôtel Rasco dans le but d'élire des directeurs selon la chartre.

Le haron Grant fut unanimement appelé au fau-teuil, M. Steers nommé secrétaire et MM. Mac-pherson at C. D. St. - - - déposiller le scrutin : pherson et C. D. Shaw pour dépouiller le scrutin ; les MM. suivants furent nommés.

Peter McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. Cringan, écr., George Desbarats ecr. I Destruction of the McGill, Thos. rats ecr. J. Frothingham, écr., John Young, écr., Samuel Brooks, écr., A. T. Galt, écr. Wm. Molson, écr. T. A. Standard, Labor Torrance, écr. Wil-T. A. Stayner, écr. John Torrance, écr. Wilder Pierce, eer.

RÉSUMÉ et quintessence de la Fameuse Correspondance Ministérielle.

Ce que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son applica-tion au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire ! Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentans, ferait prévaloir cette influence légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors, et alors seulement que vous pouvez vous flatter d'avoir dans une administration, pour faire usage de vos propres termes, " des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts."

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administra-tiou, le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé au Haut-Canada; rien, de plus, mais aussi rien de moins.—Extraits de la lettre de l'Hon. L. H. La Fontaine, à l'Hon. R. E. Caron, en

J'ai écrit hier à M. Draper dans le sens de vos observations écrites et de celles que m'a faites ensuite Morin verbalement.

date du 10 septembre, 1845.

Dans le fait, il n'y a pas d'autre moyen que celui que vous suggérez de former une administration forte et durable. Je le dis franchement à Draper, et je lui conseille de l'adopter si la chose est en son pouvoir. Extrait d'une lettre de

l'Hon. R. E. Caron, à l'Hon. L. H. La Fontaine, en date du 19 sept. 1845.

J'ai souvent réfléchi sur le sujet, avec un bien vif désir d'effectuer une bonne intelligence avec le parti auquel vous êt. s lié, comme constituant la majorité de la Réprésentation du Bas-Canada dans l'assemblée. JE NE VOUS CACHE-RAI PAS ET JE VOUS REPETERAI CE QUE JE VOUS AI DEJA DIT, QUE JE CONSIDERE DEPUIS LONGTEMPS L'A-BANDON PAR M. VIGER, DE LA PLA-CE QU'IL OCCUPE, COMME ESSENTIEL A LA FORCE DU GOUVERNEMENT!"

–Extrait d'une lettre de l' Hon. Wm. Draper à l'Hon. R. E. Caron, en date du 19 nov. 1845.



## LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 21 AVRIL, 1846.

### La Session Legislative.

LA SÉANCE DE VENDREDI.-LA RÉSOLUTION DE M. CAYLEY, POUR AMENDER LA 8e VIC. CHAP. 3 ET LA 6e VIC. CHAP. 31, ET ENLEVER LES DROITS DE 38. SUR LES BLÉS MINISTÉRIELS INDOCILES .- DÉPIT DU CHEF DU CABINET EN VOYANT L'INSUBORDINA-TION DANS SES RANGS.—L'INPECTEUR GÉNÉRAL QUI VOULAIT EMPORTER LA QUESTION D'EM-BLÉE, EST FORT DÉSAPOINTÉ DE VOIR SES AMIS VOULOIR LA REMETTRE AUX Culendes Grecques. M. DRAPER SE FACHE .-- LA TACTIQUE PARLE-MENTAIRE VIENT AU SECOURS DU CABINET.

La séance de vendredi dernier a été remplie d'intérêt. La résolution de M. Cayley tendant à enlever entièrement les droits provinciaux de 3s. par quarter, sur les blés américains, destinés à l'exportation, affectait trop les intérêts canadiens pour ne pas amener en contact toutes les opinions de la chambre et surtout celles des représentans des comtés agricoles. Le nouveau système commercial de sir Robert Peel cause avec raison aux habitans de ce pays de vives inquiétudes; car en enlevant aux colonies en général, la protection qu'elles avaient droit d'attendre de la mère-patrie, en recevant sur les marchés anglais les grains étrangers et les grains coloniaux sur le même pied, on établit une compétition qui sera certainement défavorable à nos produits canadiens.

Sous le système actuel, il est avantageux pour les blés des États de l'Ouest de passer par le Saint-Laurent même en payant un droit de trois chelins par quarter, car alors ils gagnent en arri-vant en Angleterre d'être reçus comme des produits coloniaux, c'est avec cette perspective d'un transit considérable sur et à travers nos lacs et nos rivières, que les grands canaux du pays, les améliorations des voies de communications intérieures ont été faites; on sait les sommes énormes que quelques-uns de nos travaux publics ont coûté, et surtout le canal de Welland. Maintenant cette nouvelle mesure financière en Angleterre doit nécessairement affecter l'avenir du commerce et de l'agriculture du Canada. Les blés américains n'ont plus d'intérêt à passer par le Saint-Laurent pour arriver en Agleterre comme des produits d'une colonie anglaise, puisque les colonies ne sont point protégées. Il ne faut point cependant détourner de nos voies de communications intérieures ce grand commerce de transport des Etats de l'Ouest de l'Union. C'est afin d'obtenir ce résultat que vendredi soir, l'honorable inspecteur-général voulait faire adopter à la chambre sa résolution pour abolir le droit de 3s. par quarter.

Neus sommes certainement en faveur de la liberté du commerce; c'est, à notre avis, un des plus grands bienfaits de la civilisation moderne. Aussi sommes-nous loin de regretter pour l'avenir, les effets du nouveau système commercial introduit par sir Robert Peel.

Pour le présent, c'est bien différent; car il y a toute apparence qu'en nous privant de tous les avantages du régime colonial, on va nous laisser le fardeau de toutes les charges qu'il impose. Ainsi, on va proclamer pour le monde entier la liberté du commerce, et les colonies seront restreintes au marché anglais. Voilà, ce qui, selon nous, ne po irra du tout s'accorder. Il nous faut la liberié du commerce pleine et entière; c'est l'extension du principe dans son application la plus absolue qui peut seule nous mettre sur un pied d'égalité avec des compétiteurs mieux et plus avantageuse-ment situés que nous ; c'est la liberté du commerce illimitée et générale qui peut seule réparer les maux que vont causer ces changements, dans les institutions financières de l'Angleterre. Il faudrait donc aujourd'hui que le ministère canadien en voulant abolir tous les droits sur les blés américains, eût été préparé à proposer quelque mesure pour venir au secours des intérêts agricoles du pays qui en souffriront certainement pendant quelques

Par exemple ne faudrait-il pas faire admettre dans les Etats-Unis nos produits libres de tous droits? Abolir tous les droits impériaux sur tout ce qui entre dans le pays, et enfin ouvrir notre commerce au monde entier, en rendant libre aux vaisseaux de toutes les nations la navigation du St. Laurent? ces mesures là seraient d'un immense avantage et pourraient amplement compenser le dommage que peut nous causer l'adoj-tion par l'Angleterre des principes de la liberté du commerce.

Il n'y a aucun doute que si la navigation du St. Laurent n'est pas ouverte pour les vaissaux américains tout le commerce de l'Ouest se dirigera sur les ports de New-York et Boston, et si aujourd'hui le transport est moins coûteux par le St. Laurent, nos entreprenants et actifs voisins au ront bientôt trouvé moyens d'améliorer leurs voies de communications de manière à voyager a meilleur marché et d'une manière plus expéditive; nous sommes donc d'opinion, dans l'intérêt de nos compatriotes, que la résolution isolée de l'inspecteur général, ne devrait pas aujourd'hui ren-

contrer l'assentiment de la chambre. Le cabinet paraissait vendredi soir disposé a emporter la chose d'emblée; il n'y avait pas a se méprendre sur ses intentions; aussi, grande fut leur surprise quand M. Merritt proposa de remettre la question à un jour ultérieur; M. Draper n'en pouvait croire ses yeux; le dépit se peignait sur sa figure et dans ses paroles et quand les votes furent pris et qu'il se vit battu par une majorité de sept, il vit bien qu'il fallait faire face à la circonstance, et il le fit d'une manière habite. Il prit lui aussi son monde par surprise en demandant l'ajournement pour aviser à ce que le cabinet avait à faire après le vote que la chambre venait de donner.

C'était quelque chose de curieux que d'observer la physionomie du côté ministériel dans cette lameuse séance de vendredi. Il était facile de voir que ces messieurs ne s'entendaient guère sur la question sur le tapis, et cependant ils paraissaient s'entendre tous à suivre la marche de l'opposition, ses mouvements, ses dispositions. Aussi quand quelques membres de l'opposition leur eussent dit qu'ils ne pouvaient voter peur la résolution, il fallait entendre la vaine déclamation, les ridicules paroles de cuelles. paroles de que!ques ministériels. M. MacDonald de Cornwall surtout fit un (éloquent!) discours dans lequel il trouva moyen de faire entrer toutes les injures imaginables contre les membres de la gauche. Ils manquaient de libéralité; ils n'avaient

jamais rien fuit pour le pays, &c.

A la fin de la séance le ministère qui voulait absolument abolir les 3s. par quarter sur le froment américain, n'en était pas moins enfoncé par une majorité de sept. Mais M. Draper avait signifié sa mauvaise humeur d'une façon tout-à-fait explicite et l'ajournement subit de la chambre fit sensation dans la ville. Tous les journaux de samedi matin annoncèrent la probabilité d'une résignation du ca-binet en masse, à l'exception cependant de MM. Duly et Viger, qui n'ont pas comme on sait la vertu de la résignation.

La tactique parlementaire du chef du cabinet fit son effet; les ministériels sont résolus de suivre leur maitre partout où il les conduira, car ils ont bien compris que sans lui l'administration ne serait pas 48 heures debout, n'en déplaise à M. Viger qui travaille tant !



Nouvelles d'Europe. 8 jours plus tard.



ARRIVÉE DE L'UNICORN A BOSTON.

LA QUESTION DE L'ORÉGON DANS LA CHAM-BRE DES LORDS .- LES ESPRITS SONT A LA GUERRE .-- LA POLOGNE VAINCUE .- L'ARLANDE AFFAMÉE, ETC.

L'Unicorn fut télégraphé à Boston vendredi dernier à midi ; il apporte des dates de Londres jusqu'au 18 et de Liverpool au 19. La longueur du passage de l'Unicorn (29 jours) est due au mauvais temps qu'il a épronvé, aux larges champs de glace qu'il a rencontrés et encore à la circonstance d'avoir été commandé pour ce passage par

un M. Delamoine, qui n'y entendat rien.

Le ton de la presse anglaise est certainement à la guerre, mais le le langage de la chambre des lords est tout à fait conciliant, quoique ferme. Les marchés, ont haussé et ne sont point affectés par les nouvelles des Etats-Unis après les pre miers moments d'excitation.

Dans la chambre des lords, le comte de Clarendon en demandant communication de quelques correspondances avec les Etats-Unis et M. Pac kenham, a témoigné son désir sincère de voir l'affaire arrangée. "Il est moralement impossible, a dit le noble lord que deux puissances comme l'Angleterre et les Etats-Unis se fassent la guerre. Lord Aberdeen en lui répondant répéta cette phrase de Sa Majesté dans le discours d'ouverture du parlement "Qu'aucun effort ne sera épargné pour arranger l'affaire, etc."

Lord Brougham et lord Ashburton se sent consi

Lord Brougham et lord Ashburton se sont exprimés dans le même sens.

On pensait que lorsque la question aura été laissée aux Etats-Unis entre les mains de M. Polk, un message de la reine donnera aux ministres l'occasion de poser leur ultimatum au parlement et alors il faudra transiger ou se battre!

Lord Cathcart est nominée gouverneur-général du Canada.

La santé d'O'Connell est mauvaise.

L''r'ande est dans un état de famine et de misère de plus en plus alarmant. Les crimes les plus atroces se commettent d'un bout du pays à l'autre.

La guerre avec les Sikhs continue dans les Indes. La brave, la généreuse, l'héroïque mais malheureuse Pologne a fait un effort infructueux. La petite république de Cracovie, qui était le centre, le cœur de l'insurrection est tombée au pouvoir des troupes autrichiennes. Les insurgés sont sortis de Cracovie le 2 mars. La conspiration avait des ra-mifications én Prusse et en Russie aussi bien qu'en

MEXIQUE .- Arcivé: du général John Slidell.

On lit dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans du 7 avril : M. John Slidell, enveyé extraordinaire des Etats-Unis auprès du gouvernement Mexicain, est arrivé hier soir en cette ville. M. Slidell s'est embarqué le 30 mars à Vera-Cruz, à bord du steamer des Etats-Unis Mississipi. Le mauvais tems et le brouillard l'ont retenu trois jours Le mauvais tens et le brouillard l'ont retenu trois jours à la Balize, et ce n'est qu'hier matin qu'il a pu prendre passage à bord de l'. Alabumu pour remonter le fleuve. Le gouvernement actuel du Mexique, ainsi que celui qui l'a précédé, a refusé de reconnaître M. Slidell en

da l'a precede, à l'elisse de l'econnaire M. Sincel en sa qualité d'envoyé extraordinaire, ne voulant recevoir de la part des E.-U., qu'un envoyé spécial chargé de traiter la question du Texas. M. Slidell, nous a-t-on dit, reste à la Nouvelle-Orléans, se tenant à la disposition du commence fédéral. tion du gouvernement fédéral.

D'après les imformations qui nous ont été données. la guerre semblait être populaire à Mexico. Le général Ampudia, chéf de l'expédition contre le Texas, a qui to San Luis à la tête de 3,000 hommes, et se trouvait, au moment du départ de M. Slidell, à la Macienda de Penasco, à environ dix jours de marche de Saltillo, son randez-vous. C'est de ce dernier lieu que l'armée doit se diriger sur Matamoras.

Si le parti de la guerre est en faveur à Mexico, il n'en est pas de même dans l'armée mexicaine. Les 3,000 hommes d'Ampudia s'étaient révoltés et refusaient de marcher. Cette nouvelle, transmise à Mexico, avait fait prendre au général Paredes, la résolution d'aller rétablir l'ordre à la tête de 1,500 hommes, lorsqu'il reçut une dépêche qui lui annonçait que le général Ampudia avait réussi à mettre son armée en marche.

ETATS-UNIS. Les nouvelles, des Etats-Unis, prises dans leur ensem-ble, n'ont fait qu'accroître la panique causée depuis quelques jours, tout à la fois par les projets de sous-tréso-rerie et du nouveau tarif et par les rumeurs politiques de Washington. D'apres ces rumeurs, M. Polk aurait bien décidément reçu de M. Mac Lane ambassadeur des Etats-Unis à Londres, des dépêches d'un caractère défavorable. Le langage du ministre américain ne permet-trait pas d'espérer que le cabinet de Saint-James consen-tit à prendre l'initiative d'une nouvelle proposition au sujet de l'Oregon. On se demandait, enfin, quelle se set la décision du sénat à l'égard de la notice ? Laquelle l'emporterait, de la rédaction de la chambre, de celle de M. Crittenden ou de celle de M. Colquitt. La question est résolue aujourd'hui. La rélaction de M. Crittenden a triomphé, elle a été adoptée, avec un léger amendement, par 40 voix contre 14. C'est là une victoire complète, éclatante, du parti de la conciliation et de la paix dans le sénat. L'amendement de M. Crittenden était une espèce de juste milieu entre celui de la chambre, qui une espèce de juste milieu entre celui de la chambre, qui n'exprimait qu'un désir de voir rouvrir les négociations, et celui de M. Colquitt, qui émettait le vœu d'un compronis. M. Crittenden avait évité ce mot trop explicite aux yeux de bien des gens, mais en avait gardé l'es, rit, en recommandant de nouvelles négociations en même temps que la signification de la notice, après la fin de la session actuelle.

Orégon.—Le Vicaire apostolique de l'Orégon, Mgr. Blanchet, était encore, aux dernières nouvelles, à Paris, qu'il devait bientôt quitter avec plusieurs Prêtres destinés à sa mission. Pendant son absence, M. Demers, qui avait été pendant plusieurs années, le compagnon de ses travaux apostoliques, et qui est aujourd'hui son vicaire-général, a fait bâtir une église et un presbytère dans la ville même d'Orégon. Il y a dans tout le territoire quatorze églises et seize prêtres, dont douze sont jésuites. Les catholiques y sont au nombre de huit mille, sur lesquels il y a environ six mille Indiens.

Nous voyons par les journaux des Etats-Unis que depuis quelques mois l'émigration des Américains vers la partie méridionale du territoire a été considérable; pas moins de deux cent voitures sont passées en cette ville dans le mois de mars, nous dit une feuille de l'ouest, se dirigeant sur l'Orégon. Ce sont pour la plupart des gens d'apparence fort respectable, et qui devront faire de braves et hardis pioniers. Le Télegraphe de New-York nous apprend enfin qu'un monsieur vient de partir de cette ville avec une presse et des caractères pour fonder un journal dans la cité d'Oregon, de sorte que dans quelque temps, nous aurons l'opinion des natifs sur la grande difficulté internationale.

Il ne faut pas se méprendre sur l'importance et la portée de ces faits en apparence insignifiantes. Il y a là un des traits saillants de la politique Américaine, le même qui a paru au Texas avant l'annexion ; l'activité et la colonisation énergique. Les Américains se portaient en foule dans les provinces Texiennes; aujourd'hui ils se portent en foule dans l'Orégon. Le même sort l'attend.

C'est à St. Laurent, île de Montréal, que doivent établir prochainement les Frères de St. Joseph. M. St. Germain, curé de cette paroisse, et connu si avantageusement pour son zèle, à un établissement prêt à recevoir ces nouveaux instituteurs religieux qui fourniront aussi au pays une nouvelle source de lumières et d'instruction en faveur de la jeunesse canadienne.-Mélanges.

Nous remettons faute de place au prochain No., le premier article sur le Nouveau système

### MARIAGES

En cette ville, ce matin, par Messire Fey, T. L. Groux écuyer, avocat, à Dile Cornélie Doyon, fille de M. Jos. Doyon, maître maçon, tous deux de cette ville.

A l'église paroissiale de Berthier, par Messire Gagn n.

16 du courant, puis au manoir seigneurial, par le Rév. W. Anderson, rector de Sorel, Simon Henry Stuart, écr. du 71me régiment des montagnards, à Julia-Maria, fille

A St. Athanasc, lundi le 20 du courant, par le Revd. messire Gravel curé du lieu, M. Norbert Robert, marchand de cette ville à Dlle Delphine Bardy, fille du docteur Bardy de Québec.

### DÉCÈS.

En cette ville, samedi vers 3 heures P. M., à la de-meure de L. T. Drummond, écuyer, Delle. MARY HARKIN, sœur de M. Lewis Harkin, marchand de cette ville. Cette jeune demoisselle l'honneur de son sexe, l'ornement de la société, a succombé à une bien longue

maladie, à peine âgée de 25 ans. Elle emporte dans la tombe les regrets bien sincères de tous ceux qui l'ont

A St. Damase, comté de St. Hyacinthe, le 7 du courant, après quelques jours de maladie, M. Christophe Alard fils, âgé de 23 ans et 4 mois. Il laisse pour déplorer sa perte, un père, une mère, plusieurs frères et sœurs inconsolables, ainsi qu'un grand cercle de parens et

A Québec, le 14, Bernard, âgé de 4 ans, enfant de Charles Panet, écuyer, avocat.

#### ANNONCES.

#### ASSOCIATION

### ST. JDAN BAPTISTE.

'ASSEMBLÉE générale des membres de l'Associa-'ASSEMBLEE généraic des memores de l'Association St. JEAN-BAPTISTE, qui a été ajournée, aura lieu Jeudi soir, le 23 du courant, dans la grande salie de l'hôtel Donegani, au coin des rues Netre-Dame

Les procédés commenceront à HUIT heures précises. LUDGER DUVERNAY,

Commi saire-Ordonnateur.

### ATTENTION!

A vendre à l'enchère, à constitution de rente,

## A 6 par 100 par an.

EMPLACEMENTS, faisant partie de cette belle propriété connu sous le nom de "Propriété des Héritiers Partenais," située au Picd du Courant Ste. Marie, pres de la nouvelle prison, 14 des dits emplacements sont sur la rue Partenais, dont 7 font des coins de rues.

Les acquéreurs n'auront pas de Lods et Ventes à payer

les vendeurs se proposant de prendre des arrangements avec MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, pour commuer les dits Lots avant la vente.

Le plan pourra être vû et examiné en l'étude du notai-re soussigné, ainsi que les conditions de la vente. La vente se fera sur les lieux, Maidi, le 12 Mai prochain, à 11 heures préciscs de l'avant midi

Montréal, 20 avril 1816.

J. A. LABADIE, N. P.

### Meubles de Menage.

SERA vendu Vendredi 24 du courant, à l'hôtel de M. Seraphino GIRALDI, qui se retire des affaires, tous les meubles de ménage en usage dans l'hôtel, et tout le contenu de la cave ainsi que chevaux, voitures, etc.

#### FOND DE LIBRAIRIE A VENDRE.

ERA vendu par encan, Mardi le 21 Avril courant et les jours suivants au magazir les jours suivants au magasin du soussigné rue No-tre-Dame, près de la rue Bonsecours, tout le fond de sa librairie, comprenant livres d'histoire, de piété, de prière, etc., 2000 Mois de Marie, 4000 petits livres de prières, etc.-Plusieurs 1000 de livres d'Ecoles, à l'usage de ce pays, papier, plumes, ardoises, encre en poudre, crayons et une très bel e collection de jouet d'enfant venant de France, gravures et images en feuilles, parfumerie, et une grande variété d'effets, qui seraient trop long à détailler. Si quelque spéculateur désirait acheter tout le fond du magasin dans un seul lot, il sera fait une grande déduction sur le prix coûtant. Pour les conditions s'adresser au soussigné.

La vente chaque jour a DIX houres du matin.

C. P. LEPROHON.

### VENTE

Par Autorité de Justice.

ERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe Emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des ruer Visitation et Lag. 1chetière, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie

Cet emplacement est hien situé pour tenir une grocerie ou autre commerce, et dépend des succession de Jean-Bie CHEF dit VADEBONCŒUR et Charlotte CHAMBER-LAND, son épouse.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. Louis Chef dit.

Vadeboncœur, dans le faubourg Québec, rue Ste. Marie, ua au No re soussigné, en son étude, Petite rue St.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 20 avril 1846.

A VENDRE.

La Troisieme Livraison

DE

# L'ALBUM

LITTERAIRE ET MUSICAL

de la

## BEVUE GANADIENNE, POUR LE MOIS DE AVRIL.

Sommaire de cette Livraison.

L'Abbaye du Verger, par Hypolite Castille...
Ore Felici, (Poésie) par Mme. Louise Colet...La
Mer et les Marins, par G. de la Landelle...Etudes
Religieuses...Vingt-quatre heures à la Trappe de
Bellefontaine, (Suite et fin) par, Pitre Chevalier... Reme, par Barriere — Litterature Canadienne.
—Charles Guérin, par un Anonyme.—Feuilleton.—
On ne s'avise jamais de tout, par Emile Solie.—La
Revue du Mois, par Peter L. Mc.D.—Musique.—
Monte Alouette, paroles de H. de La Morvonnais, musi-

que de P. Scudo.—Bazaar March, pour le Piano, par J. Follenus. Prix Un Ecu.

# CHAPAUX FRANÇAIS

ES Soussignés offrent a vendre, quelques dou aines de CHAPEAUX FRAN-CAIS, de leur importation de Pan dernier. PRIX 25s. § 30s.

Attendu incessamment, directement de Paris, un NOUVEAU CHOIX de Chapeaux PLUCHE de SOIE.

E. R. FABRE & Cie.

Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 24 mars. A LOUER.

DEUX MAISONS en pierre à deux étages, Côte à Baron, sur les rues Sherbrooke et St. S'adresser à l'Evèché, rue St. Denis.—3 avril.

#### LE FRANCO AMERICAIN. PROSPECTUS.

Notre principal objet, en publiant le Franco-Américain est de mottre en relation continuelle, en contact pern anent d'idées et d'intérêts, la Franco et les Ents-Unis d'Amérique; il doit être le pont, jeté de New-Yerk au Hatre, au moyen duquel communiquerous, se rencontraront, a'éclaireront et s'épureront les idées particulières à chacun des deux pars.

elaireront et s'opureron de de deux payse.

Des idées, mus passerons aux fails, et d'une comparaison impartiale, mais franche et libre, nous tirerons des conséquences qui ne gerait-ce qu'en appelant l'attention des humanes éclairés, devront contribuer à l'amélioration des humanes éclairés, des contribuers de l'amélioration des humanes de l'amélioration des humanes de la despué de l'amélioration des la deserche de l'amélioration de l'a

commune.

De toutes les nations du monde, la France et l'Union américaine sont le mieux faites pour s'entendre; leurs instincts, leurs sendimens, leurs verux, leurs intérêts, leurs positions, les eireoustances même, les lient l'une à l'autre d'une manière providentielle. D'où vient danc, ce l'autre d'une manière providentielle. D'où vient danc, ce pendant, que du légers nuages troublent, de temps à autre, leur harmonie politique? C'est qu'elles s'ignorent; et, la première confidue p'un s'entendre et se comprendre m'est-ce pas de se létu connaître!

et, la première condition pour s'entendre et se comprendre m'est-re pas de se blan cannaitre I L'idée-mère, dominante de la fondation du France-Incifed-mère, dominante de la fondation du France-Incifed, est de faire cesser un pareil état de choses, ruisible, en même temps, aux deux contrées: Nous voulons faire connoitre aux Américains ce qu'est la France, trop souvent confondus, peut-être, avec sen couvernement) nous voulons tanc apprécier, diguement aux Français le peuple et le convernement des Etats-Unis d'Amérique, qui, na contrare, ne sauraiont, dans aucun cas ôtre séparés l'un de l'autre.

Organe de lumières, de paix et de conciliation, notre journal ne sera d'une manière exclusive ai Français ni

ornale de limitires, de paix et de continioni, nover journal ne sera d'une monière exclusivo di Français ni Américain: il sera, tout à la fois, l'un et l'autre. Il se pour comme la représentation fidele du Français natura-lué dans ces libres contrées, qui, à l'amour, aux sympathies et au dévouencent qu'il doit à son pays d'adoption, sait allier l'attachement et la reconnaissance d'out il no pourrait, sans crime, se dispenser envers son pays d'origine.

pourrait, sans crime, se dispenser envers ach pays a origine.

Le temps vient où les nations er rapprocheront et s'uniront intimement; c'est la tendance de l'épeque; aux idées
démocratiques appartient, sans contredit, le plus beau
rôle dans le mouvement qui se prépare; que les EtatsUnis et la France, ces deux foyers de le démocratie thiorique ou pratique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'Atlandique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'Atlandique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'Atlandique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'atlandique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'atlandique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'atlandique, se tendent la main d'un hord à l'autre
de l'univers d'entre des événemens, et aident aux résultats
vers le squels gravitent, sans exception, tous les peuples de
l'univers!

Liberté vraie, mais sans liernes; progrès et réferme, mais par le raisonnement et la discussion; telle est la devise du Franco-Américain : Il veut, non pas détruire,

En matière politique.-Nous procherous la pure En matière politique.—Nous préchemos la pure dé-mocratic; apoure fervent des grands principes d'égalité et de souveraineité nationales, nous en poursuivrans, avec l'urs conséquemes et leur nécessités, la pleine, entière, franche et sincere application;—Nous attaquerons tout ausai vigoureusement le despotisme brutal, qui refuse pér-emptoirement de les adopter, que le despotisme hypocrite, qui les adract en théorie, sans les mettre en pratique ;— nous secourons énergiquement toute inertie coupable, par laquelle les peuples se rendant, passivement, e mplices des ememis de leurs libertés.

Placés dans le plus indépendant des pays civilisés, à Placés dans le plus indépendant des pays civilisés, à

Placés dans le plus inalependant des pass ervoires, à l'abri des entraves appertées, en Europe, à la libre tran-mission des idées, planeant sur les deux mandes, que le puissance d'action n'aurenes ous par ? Dans nos celonees viendront converger les rayons du libéralistne universel ?

Vicantont converger les rayons ful interaisses universel? En metière religieuse.—Nous suivrous peur guides la foi chrôtismie et la morale é, an rélique t—mais cous pro-tégerous touts coyance contre l'intolérance et la dini-nation (—en, s'il) n'est pas de vraie démocratic sancte-ligion, la liberté religieuse est la plus préceuse et la ples inviolable de toutes les libertés: a la conscience, sont-, appartient le droit de développer et de diriger le sentiment religieux naturel à l'homme.

En matière sociale.—Sans sympathies pour en explorer de chaque jour, tout au moins inapplie dies, neus a requerement en moins et nous appoierons, de l'énorgie dont nour sour es capable, les réformes sages, apportunes suitent, et la missen pratique des principes téconds et vivifiants qui tendront à l'amelioration de l'humanité.

a Pamelioration de Phumanité.
En matière abainistration.—Nous signal must les cereurs et les abus, et nous travaillemes, seivant nos forces, d'our extirpation; des études comparatives des renages mis en jeu dans les État-Unis, la France et les autres pays. nons faciliteront la sulution de geaves prodième : d. puis longtemps inutilement posés, de ce coté de l'Atlantique. En matière civile, criminelle el judiciaire.—Nous com-

battrons activement toute loi contrarre an principe démo-cratique, quels qu'en soient, d'ailleurs, l'origue et le luty ici, encore, nous aurons à fuire un travail comparatif qui ne sera pos saus grande utilité.

En matière commerciale .- Nous nons déclacerons partian zele,—mais int ligent, de la liberté du commerce; nous no négligerous rien, d'ailleurs, pour etre, dans cette branche, aussi utile que possible à nos souscripteurs; nous nous effercerous de leur donner, avec exactitude et colérité, tous les renseignemens et les avantages qu'ils pourraient trouver dans une feuille apéciale.

En nottière littéraire.—Nous publicrous les œuvres les plus remarquables des celébrités des deux mandes; des promesses fortselles à nous gracieus-ment faites par quei-ques littérateurs parisiens des plus remonnés nous met-tront à môme de fournir à nos beteurs, la phyart du tens, des productions inédites, même en France.

Les Mutière Scientifique, Agricole, Industrielle et Artistique.—Des articles spéciaux et fréquens peteront, à la comaisseme de nos souscripteurs, chaque fait, cha-que découverte, chaque progrès intéressant ou utile. Et, pour complère notre courre, nous nous occuperons de critique litteraire et dramatique, des comptes rendus des tribunums et des modes paristennes.

Bien que le FRANCO-AMERICAIN soit particulierement destiné à traiter les questions propres à la Francet à l'Union, ses colonnes seont ouvertes, bien entendu, à la politique générale des deux hémispheres, eur, partont et toujours, la cause démocratique aura des conquêtes à faire ou à conserver. Pays d'avenir pour la liberté et le progrès, le Canada, le Mevique, les Antilles et l'Annérque méridianale, à ce titre, auront droit à toute sa sollicitude. toute sa sollicitude.

Nous sommes liú d'opinien, en France, et même e Nous sommes fiú d'opinia, en France, et même en certaines autres parties d'Europe, as ec les membres les plus actifes, les plus homorables et les plus pepalaires du parti dém aratique; nous espérons pouvoir, avant peu, publier des documens attestant de chaudes sympathies et des promesses de coopération de rédaction qui, réalisées, augmenteront considérablement, par leur haute Influence, la puissance morale de notre feuille. Enfin, des correspondances nombreuses, bien établics, actives et intelligentes, nous sont assurées; elles seront de nature à satisfaire, plemement, les besoins ou la juste curiosité de nos lecteurs.

Voilà nots programme ; nous Parons rédicé de ma-

Voilà note : programme ; nous l'avons rédigé de ma-Voita note programme; nous l'arons rédiçà de ma-niere à nots curaçer sans retour : en ubretant l'arône politique, nous bealons nos varescaux, sans crainte et sans regrets, cen nous accomplissons une teuvre de con-section sincere et profonde, et jamais nous n'aurons la liche et coupuble penace de revenir aur nos pas. Un journal sans probité politique, nous le savons, doit infailliblament succomber ; st. parfois, nide des circons-tances, il lui arrive de se maintenir quelque tena dans un d-actde prospérité factice, il lui faut craindre l'avenir plus ou mains proche où le fiappera, certainement, le discrédit populaire.

discrédit populaire.

La presse a, de nus jours, une julissance homense dans le mondo politique, mais cette puissance reside entièrement dans l'opinion publique : appelée, nuit et jour, à veiller à ce que l'erreur et l'abus ne su produient pas, agissant sur les esprits par une discussion libre, éclairée, probe et active, le moindre soupçou d'imm noillé sursit pour effet certain de détruie son autorité morale; un journal vondu, parlant d'anniferations et de référence, n'est-ce pas un criminel préchant sur la vertu?

Que charun garde donc bon et fidéle souvenir de notre

profession de foi, et nous jette à la face le mépris et la honte dont duit être couvert tout renégat politique, si ja-mais séductions ou menaces, richesses ou honneurs, nous font manquer à nos engagemens.

#### -0:Zio-

#### ŒUVRES DE GAVARNI.

Voici un nom populaire, si jamais il en fut! Pourtant on nous assure que ce joli nom n'est qu'un pseudonyme. En ce cas, le véritable nom de Gavarni pourrait bien être Molière, ou plutôt Poquelin, puisque Molière aussi est un pseudonyme. Ne criez pas à l'exagération, ouvrez plutôt les deux premiers volumes des Œurres choisies de Gavarni, que vient de publier l'éditeur Hetzel; ou si vous êtes une demoiselle mineure, priez votre père ou votre mère de les ouvrir pour vous ;-et dites-nous ensuite si depuis Sganarelle et Pourceaugnac, on a fait de meilleures comédies que ces comédies au crayon : les Enfants terribles, traduction en langus vulguire, les Actrices, les Fourberies de femmes, Clichy, Paris le soir, etc. Toute la vio parisienne, c'est-à-dire tous les abus du dix neuvième siècle, sont passes en revue dans ces zravures parlante; porlantes à double titre, car au bas de chaque croquis, le dessinateur se fact écrivain dans une inscription qui est toujours un trait sanglant.-Ecoutez cette légion d'enfants terribles, philosophes sans le savoir, qui révélent à chacun ses fautes ou ses cottises, ses vices ou ses ridicules.

-"Qu'est-ce donc qui l'a inventée la poudre monsieur? que papa dit que ce n'est pas vous.

-N'est-ce pas, monsieur Prud'horome, qu'il ne faut pas mettre un H à onclette! Là, vois-tu, -- "C'est vous qu'êtes le grand sec qui vient

toujours pour diner? Monsieur, papa n'y est pas.

- "Je le dirai, Gugusse, que t'as encore pris dans le potit pet rouge que maman se met!' Et ce mot lâche en pleine table, au moment

où l'amphitryon va offrir une aile de poulet à son hôte : -4-Mère, est-ce que c'est le crevé de ce ma-

tin, que l'as dit que ça serait toujours assez bon pour lui?" -- Est-ce que c'est vroi, monsieur d'Alby, que tu couperais des hards requatre? Sapristi?

comment done que tu penx faire !"

Et ce dialogue aux Tuileries entre une petite fille et un monsieur qui désire faire les yeux doux à sa mère:

--- Petit amour, comment s'appelle madame votre manum?—Manum n'est pas une dame, monsieur, r'est une demoiselle."

El cet natre dialogue entre deux mendiants : ----J'ai demande au sortir de Vépres, je n'ai rien en. - Mei, j'ai demandé où on danse, j'ai pas mul en."

Il faut voir les figures qui lancent ces traits et celles ani les regoivent! Elles en disent quelque les plus que les légenes elles-mêmes, et l'on ne sait lequel est le plus malin de la plume ou da erryon de Cavarni.

#### ANNONCES.

EN VENTE

A la Litrairie des Soussignés,

### L'HISTOIRE DE NEW-YORK,

Sons les Hollandais, par le Dr. E. B. D'Culleghan.

E. R. FABRE, & Cic.

Rue St. Vincent.

ASSEMBLÉES DE MONTRÉAL.

A DERNIERE ASSEMBLÉE pour la Saison sur A ra lieu à l'HOTEL RASCO, MERCREDI, le 20 da courant.

Carte d'admission pour les personnes qui résident à Mentreal, 15s. chaque. HENRY CHAPMAN,

## BEAUDRY & FRERE.

constamment un Assortiment très considérable des articles suivants, à des prix très avan-: Couvertes de Laine, grandeur assorties

Convertes de Lame, grandeur assorites
Flanelles de toutes les couleurs
Draps à Manteaux, de diverses couleurs
do de Castor, do do
Ban choix d'étoife à Pantalen
Plusieurs cents pieces Coton Blane
500 Pieces Coton Américaio.

Mondréal, 13 Janvier, 1846,

#### ALOUER.

TINE GRANDE MAISON de HUIT LO-GEMENTS, avoisiment le terrain récem-ment acheté par le tiouvernement, situé au haut de la Rue de la Visitation. Cette Maison est tres bien adap-Rue de la Visuation. Cette Maison est tres bien adap-tée point une Maison De Passion ou Magass in d'Epicier, vu les grands travaix qui seront faits dans les environs, dans le cours de l'eté prechain. ——Une Maison neuve, de 4 logeneuts, rue Barré, fau-bourg St. Joseph, avec une grande Cour et Dépendances. Passessim imposibilitation production de la presentation de la course de l'estate de la course de l'estate de la course de l'estate de la course de la c

Possession immediatement.

L'ue superhe MAISON en pierre de taille à 3 étages, de deux logements, tros bien achevée et tres convenable pour deux familles tres respectables, située a deux minutes du marché neuf, rue du Champ de Mars.

Trois MAISONS en Briques, à deux étages, de six logements, formant le coin Ouest du carré Papineau, nouvellement foiles, avec un magasin et de belles dépendances, etc.; prix £30.

S'adresses

S'adromer û

II. LIONAIS. Montreal, 17 Mars, 1946.

### LE FRANCO-AMERICAIN,

Journal Français démocratique.

DARAISSANT les LUNDI, MERCREDI et VEN-DREDI de chaque semeine. PRIX de l'Abonne-

nent:

Pour un an, - - £1 10 0

Pour six meis, - £0 15 0

Pour trois mois, - £0 7 6

Le FRANCO-AMERICAIN a commencé le cours

Le FRANCO-AMERICAIN a commence se con-de sa publication le 6 avril.

Des arrangements pris en France, avec les écrivains les plus cu renom, le mettront à même de donner, avant leur apparition à Paris, les œuvres les plus remarquables de la Littérature moderne.

Office provisoire à New-York, jusqu'au ler. mai, 41 Am Street.

On s'abonne à Montréal, aux bureaux de la Revue

#### EN VENTE.

#### A LA LIBRAIRIE DES SUSSIGNÉS. LI MOIS DD MABIU,

Tros jelie Edition élégamment Relié. Rue St. Vincent, No 3,-7 avril.

#### CHAUSSURES FRANCAISES.

ES Soussignés ent encore en main, de leur impor-tation de l'an dernier, un assortiment assez considé-rathe de HRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTEN, SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent par les premiers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment tres varié.

E. R. FABRE & Cie.

#### PORCELAINE,

FAIENCE, CRISTAL, GRES. EN GROS ET EN DETAIL.

E Soussigné prie ses amis et le publie en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espere qu'ils lui continueunt leur estrement

tinuerent feur patronages.

Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différentes descriptions de Marchandises sus-mentionnées. et il appelle particulièrement l'attention sur la grande va-riété d'articles de

riété d'articles de

KAOLIN IRON STONE.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le
Thé, la Déjeuner et pour Chambres à Coucher; Lampe,
de Lecture, de Palmer, Lampes Cauvertes avec Cheminées; Compes pour manger le Flon, Virres à GeléeMaules à Blace-Manger, Services pour Thé et Café, de
Métal Anglais; Conteaux et Fourchettes pour le Diner
et le Déjeuner, montéaen lvoire, Cuillores à Soupe et à
Thé, Cabarets a Thé, Thermametres, etc., etc.
L'assortiment en Gress est complet, et il su trouve avec
un assortiment res étendu de Marchandiaes communes
conventiles pour le consucree de la ville et de la campagne, l'aspelles peuvent etre venduis par baillots ou par
lots d'une dougaine.

Pour être vendus à Bes Prix.

ROBERT ANDERSON.

171, rue St. Paul, Présque vis-à-vis la Maison de Douane. Mentróal, 27 fév. 1836.

#### A VENDRE.

ART EPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; don-mant les principes de cet Art, particu interment ap-pliqués à en pays 1 per un Canadien, Suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Condéléance d'Introduction, de recommandation, &c. &c. Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en mage dans les écoles élémentaires. L'Auteur ayant cu soin de retrancher toute littre d'amour &c.

On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et

C. P. Lept don, rue Notre-Dame.
Rolland et Thompson, rue St. Vincent.
Chept lean et Lamothe; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'Aurore.

F. CING-MARS. Prix 20 sous, 7s. 6s. la douzaine.

### P. FOURNIER, ENCANTEUR,

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques. E Soussigna's právient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encan, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VI.NDREIN, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc.

Il so chatigera de vendre à commission toutes espèce d'effets et d'articles de mainage, soit chez lui ou au dominiele des judiplus.

mierle des individus. P. FOURNIER.

Montréal, 10 avril 1818.

### MADIUAL ELLE.

Rue Notre-Dame.

E Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Treffe, du Nord, de la

meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Troffe de Rawdon. 100 minots de Graine de Mil sassée, d'une qualité supérieure. Un assortiment de GRAINES NOUVELLES de

A. URQUHART. 31 mars.

## A LOUER

E haut de cette Maison avantageusement stude dans la rue St. Gabriel au No. 31, Vis pais l'Hôtel du Canada, cette portie de maison peut convenir à une famille, ou à des homnes de profession pur Burcaux. S'adresser au propriétaire. LEWIS T. DRUMMOND.

Montréal, 6 Février, 1846.

A VENDRE

A CE BUREAU. LES SIX LIVRAISONS DE LA

#### Revue de Legislation et de Jurisprudence.

Prix un ECU chaque Litraison.

### Professeur DE LABBUE FRANCAISE.

N a besoin A l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit musi de certificat, etc.

S'adresser JAMES BELDEN.

Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBleury. Montréal, 16 avril, 1846.

#### CURIOSITÉ.

E LUSUS NATURE dont il a été question il y a quelque temps, de deux enfans qui sont attachés ensemble, presque dans la forme des deux frères Siamois, est arrivé en cette ville. On peut le voir à l'Itoul de Québec.—Prix d'entrée, TRENTE SOUS.

16 avril, 1846.

BUREAU DE MEDE ...

DE MONTRE.IL.

CE BUREAU tiendra sa prochaine séance MARDI, la cinq mai prochain, à DEUX heures de l'apresmidi, dans la salle des Odd-Fellovs, grande rue Saint-Jacques, adin d'examiner ceux qui voudraient se procurciune licence pour pratiquer la Médecine.

Avis devra en être donné trois j.urs avant l'assemblée.

C. S. SEWELL, M. D.

Secrétaire.



PES SOUMISSIONS seront reques par le Cemité
Permanent pour les Impressions et la Reliüre, le ou
avant le 25 du courant, à DIX heures A M., pour la Reliure du JOURNAL et de l'APPENDICE de la présente

Par colume, s'il n'est pas au-dessus de 600 pages, pa-pier Crown simple, demic relière, le d'as et les coins en maroquin, sujet à l'approbation du greffier de l'Assemblée Législative.

Per ordre, ALFRED PATRICK,

15 avril.

Les papiers-neuvelles de cette ville et de Terento,

Québec et Kingston publierent cette annonce jusqu'au 25.

A. P.

### Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

VIS.—Pour être venda, par Encan Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivieres, MARDI, le QUATRI-EME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La propriété connue sous le nem de Forgra ne St. Maurice, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisens, magasi s, remisse, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoir nant.

plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoinment (n'excédant pastrois cent cinquante acres,) qu'il peut avoir au prix de sept chelines et six deniers par acre.
L'acquéreur sura aussi le droit de prendre de la mine de for, durant l'espace de cinq unnées, sur les Terres de la Couronne, nou encare concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gousernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce priviège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines autont été réservées à la Couronne.
Quinze jours sont alleués au présent locataire pour transporter ailleurs re qui lui appartient.
Pessacssion sera dennée le SECOND jeur d'OCTO-BIEE, mil-huit-cent quarante-six.
Un quart du prix d'achet sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versemens égaux, annuels, avec intériets. Les lettres patentes serent émanées, lorsque le payement sera complété.
Des plans de la propriété peuvent être vûs à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

ET La Gazette du Canada est prié de publice cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laque lle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi C. T. C.

### Montréal, 5 Janvier 1846. assemblee de lostative.

E COMITE'SIEGEANT sur l'IMPRESSION et la E COMITE'SIEGEANT sur l'IMPRESSION et la Relieure recevra, jusqu'à Samedi, le 25 du courant, à DIX heures A. M. d'aucune société dans la Province, des PROPOSITIONS pour IMPRESSION dans les langues auglaise et française (ou pour chacune séparément) du JOURNAL et APPENDICE de la présente Session, dans la forme suivante:—
Composition, par mille ms;
Ouvrage à la presse, par token de 250 feuilles simple, papier à couronne.
Le Journal devra être imprimé en caractère de Small Pica avec des notes en marge en brevière.

PROPOSITIONS POUR IMPRESSION.

Pica avec des notes en marge en brevie L'Appendice en caractères tels que le Greffier qui dirige cette affaire le jugera à propos. Par ordre

Gruffier des comités de l'Assem Légl. Chambre du Comité, 4 avril 1846.

Les différents papiers nouvelles publiés à Toronto, à Québec, à Kingston et en cette ville, inséreront l'annonce ci dessus jusqu'au 25 du courant et enverront leurs comptes à ce Bureau pour paiement. Al.

## CHAMPACNE

VENDRE, du cliam PAGNE de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAINE & Cie., de Rheims,

ONTREAL đe

**de** 

ĕ Vins

Marchand

ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame.

—AUSSI.— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur ótat natural.

Montréal, 12 Mars, 1846.

## J. G. MOUNTAIN.

GENT des Journaux segivants de New-York et maintenant en cette ville, à l'ibiel de Swad, et il reçoit des ordres pour ces jou praaux, su condition et

Antes:
Le New-York Anglo-Americ an, Spirits of the Parimes, the parime
The American Turf Register for Racing and Trotting Cr. 1845. £0.5

Racing and Trotting Cr. adar, for 1815. a 1815. a 1816. a 1816 Montréal, 14 avril, 1816.

### A VENDRE.

De gré à gré, ou à l'enchère sur les lieux, le 20 am prochain, à muli précis, à des conditions libérales, et avec toutes les garanties de droit.

av e tomes les garanties de droit.

CETTE superbe Terre, agréablement située, à mille et deni de cette ville, local aire et romantique à la Cote-des-Neiges, sur un endroit élevé de la Montagur, dépendant de la succession de feu Sr. Nicolas Du. RAND dit DESMARCHAIS, en son vivant cultiraleur. Cette terre contient environ 84 arpents en superfica ayant à arpents de front sur le chemin de roi; en plais culture, et d'un soi riche, clotures en boit order, complantée d'adres fruitiers n'y nyant pas moins de 1000 Pommiers, tels que gris, fameux et calleville, cerisien, pruniers, et environ 8 arpents en bois debout sur la lat, geur de la terre, de gros bois, érable et chêne. Il y même des guérest d'automne pour ensemencer 8 maior de grains. Avec maison, grange et autres petits baimeat de sais construit; p ascessi un tumédiate. Une partie de prix restera entre les mains de l'acquéreur pour platiean années.

années. S'adresser sur les lieux, Ou au notaire soussigné.

J. II. JOBIN, N. P. Montréal, 28 fév. 1816.

No. 83, coin des rues St.

Paul et St. Vincent,

## ATTENTION!

E SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il LA est prêt à recevoir des commandes pour achat L'EPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHAN-DISES SECHES &c. &c.

R. DESRIVIERES,

R. DESRIVIERES,

R. DESRIVIERES,

No. 8. UN Crédit libéral sera accordé pour touts N. B. UN Grein meets commande excédant 1/25, New-York 15 Mars 1848.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dan le Commerce d'Epiceries et voulant étendre ses at-nices, désire prendre un associé qui aurait des capitsat et serait enpable de gérer un Commerce d'imp riste qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai pro-

S'addresser par lettre a Box 1033 Post-Office,

N aura besoin en cette ville au 15 Avril prochés dans un Magazin (en grus) d'Epiceries, d'un jeux homme connaissant les lungues Anglaise et Française, et la tenure des luvres par entrée double. S'addresser par lettre affranchis, comme suit Bez 1038 Post-Oyylek, Nete-York.

Montreal, 13 Mars, 1846.

### Agence a New-York.

## J. C. BOBILLARD,

No. 5. Nassau Street.

N présence de l'entrainement si progressif qu'épreuse tous les jours le commerce du l'anadas, vers les Eints-Unis, le somssigné a cru importout de connaître les Nommerces MANUFACTURES, qui, à New-York et dans ses l'avitons, rivalisents é encrejapement avec l'Enrope.—Il fera done exécuter d'après les goûts roulus, tous les objets dont on lui confiera les commandes, te ques :

Mécanismes a Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agricultur, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornenents de Salons Orientents de Satons, Bijoutriss et argenteries, Montres et Peudules, Artil les de modes, Livres de littérature et de Médécine " pu-bliés aux Etats-Unis."

Et objets de tous genres.
AUSSI:-Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Eglises, s'adresser à l'Hôpital-General, (Sœurs Grise). J. C. ROBILLARD.

Instruments de Chirurgie,

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal seni-hebdonadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moias quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'Abonament et pages de la Comme on peut le voir par nos conditions d'Abonament et pages de la Comme de

d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS seulement, à peu près cive cents grandes pages de littérature, etc., et cinquante pages de Mu-sique par au. La musique scule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux pablications.

Nos conditions de souscription sont : pour levilles, de payer l'abonnement a PREMIÈRE DE-MANDE, et pour la campagne invariablement.

Toutes lettres, communications, etc.. doivent être adres-sées, (affranchies) aux Burcaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve,

STANISLAS DRAPEAU,

Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENES.